

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

15. AOUT

1779.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apoll.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approba-
tion du Commissaire-Examineur.*

*Suitē des Livres nouveaux qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

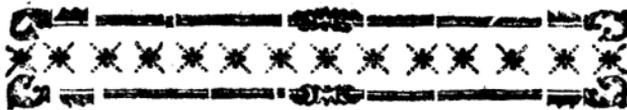
A Nnales du regne de Marie-Thérèse Im-
pératrice-Douairière &c. &c. &c, dé-
diées à la Reine par Mr. Fromageot; nouv.
édit, augmentée depuis 1771 jusques &
compris la paix de Teschen. In-12. 1779.

Cause célèbre contenant l'assassinat commis
en la personne de Mlle. Warrimont de
la ville de Vifez au païs de Liege. In-
12. 1779.

Mémoire de l'Avocat Sartorius, pour ser-
vir de suite à la cause célèbre de Hen-
ri-Eustache Sartorius, son frere, exécuté
le 3 Mars 1779. In-12. 1779.

Nouveau Dictionnaire historique de tous
les hommes qui se sont fait un nom par
le génie, les talens, les vertus, les er-
reurs &c, avec des tables chronologiques,
par une société de gens de lettres; qua-
trieme édition, considérablement augmen-
tée, & purgée des fautes qui défiguroient
les précédentes. 6 gros vol. in-8°. 1779.

Dictionnaire universel des sciences, moral,
économique, politique & diplomatique,
ou Bibliotheque de l'homme d'état & du
citoyen. 8 vol. gr. in-4°.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. AOUT

1779.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Histoire de l'Eglise, dédiée au Roi par Mr. l'abbé de Berault-Bercastel, chanoine de l'église de Noyon. A Paris, chez Moutard 1778; à Liege, chez Orval-Demazeau.

L'Auteur de cette nouvelle Histoire de l'Eglise craint que l'annonce même de son ouvrage ne le fasse proscrire comme inutile & superflu, par des lecteurs persuadés, que nous ne pouvons rien avoir de mieux que ce que des auteurs estimés ou par leur érudition ou par l'élégance du stile nous ont

N. n. a

donné sur cette matiere ; mais il se rassure en comptant avec raison sur le suffrage d'un grand nombre de personnes éclairées, " qui désirant un ouvrage qui tienne le milieu entre l'Histoire de Mr. l'abbé Fleury, & celle de Mr. l'abbé de Choisy, applaudiront au dessein de remplir leur vœu : c'est-à-dire, de donner une histoire de l'Eglise, moins étendue que celle de Fleury, plus instructive & moins superficielle que celle de Choisy ; de rassembler, dans un ouvrage d'une étendue mitoyenne, les avantages particuliers de nos différentes histoires de l'Eglise, d'en retrancher les superfluités, les traits qui sont défectueux, ou par eux-mêmes, ou par la maniere de les présenter, les discussions trop détaillées & qui tiennent proprement à la critique, de mettre enfin cette histoire, par sa juste proportion, sa méthode & sa simplicité à la portée des fideles qui aiment à connoître leur religion dans ses principes „

A en juger par le plan de l'auteur & par la lecture des quatre premiers volumes, je le crois fondé à se promettre de son travail le plus grand succès. L'esprit d'ordre & de méthode distingue Monsieur l'abbé de Bérault : on le reconnoît particulièrement dans la division qu'il a suivie ; d'abord en quatre parties principales, dont la première comprend les six premiers siècles, qu'on nomme, avec raison, *les siècles de lumière & de faveur*. La seconde renferme les siècles suivans, nommés *siècles d'ignorance* : dénomination cependant qui doit être appréciée & réduite à ses justes bornes. Ces tems, comme l'auteur ne cesse d'en avertir, ne doivent être regardés comme

ténébreux que par comparaison à des tems plus heureux ; car dans ces siècles l'Epouse de Jesus-Christ ne fut pas moins surement guidée par l'Esprit saint que dans ses jours les plus serens & les plus brillans. C'est même à travers les ténèbres que la direction céleste est, à quelques égards, le plus visiblement marquée. Dans la troisieme partie sont compris les siècles XIII^e, XIII^e. & XIV^e, qu'on appelle *siècles de relâchement*, mais en employant les mêmes modifications. Dans la quatrieme enfin, le reste des tems jusqu'à celui où nous vivons, & qu'on peut appeller, en deux sens bien différens, *siècles de réforme*. Chacune de ces parties est en suite sous-divisée de maniere que chaque tome & chaque livre finit à une époque remarquable. Les quatre volumes que l'auteur vient de publier, ne terminent pas encore la premiere partie. Ils embrassent l'espace de tems écoulé depuis l'établissement de l'Eglise, à la descente du St. Esprit sur les Apôtres, jusqu'à la décadence de l'empire d'occident, en 423 ; ce qui forme treize livres, dont les sommaires fort détaillés & numérotés sont placés à la tête des volumes. A la fin on trouve des tables chronologiques & critiques des Papes, des Empereurs, des sectaires, des écrivains ecclésiastiques, des principaux conciles, &c. Tout l'ouvrage comprendra 18 tomes.

La maniere de l'auteur est parfaitement assortie à la nature d'une histoire de l'Eglise, dont la vérité, la simplicité, l'onction, doivent former le caractère, à l'exclusion de ce brillant

verbiage, devenu d'une mode si générale, qui au lieu de présenter les faits, ne tend qu'à étonner le lecteur par des tableaux d'imagination, ou à l'égarer par des réflexions puisées dans les erreurs dominantes. " Tout doit être noble, dit très-fagement l'auteur, mais simple dans un sujet saint. Je sçais que pour édifier plus sûrement, il faut se faire un devoir, & si l'on veut, un art de plaire; mais toujours selon les loix de la vérité, de la simplicité & de la sévère raison. Un lecteur judicieux sent, à la seule manière d'écrire, si on cherche à l'amuser, ou si l'on tend à lui être utile. Il ne convient pas sans doute, qu'un auteur sous prétexte de piété, s'abandonne à la négligence : son stile doit être exact & correct; mais il faut qu'il soit naturel & sage. Quel que soit le penchant de notre siècle vers l'enflure & les raffinemens de toute espece; quelle que soit dans le pais des lettres l'épidémie de l'épigramme, ou de la maxime; de l'énergie guindée, ou de l'afféterie puérile; en un mot, du faux brillant des pensées, & de la nouveauté peu naturelle des expressions : la contagion n'a pas tellement prévalu dans un tems si voisin du plus beau siècle de notre littérature, que des lecteurs, même chrétiens, puissent dédaigner un ouvrage où ils ne retrouveront pas le vernis emprunté des corrupteurs du goût & des ennemis de la religion „

On sçait avec quel acharnement les philosophes se sont attachés à déprimer les grands hommes, à mesure qu'ils élevoient les monstres

êtres que la haine publique avoit poursuivis à travers une longue suite de siècles, jusqu'à l'époque de la malheureuse révolution que nous voyons se former dans les idées humaines, & qui malgré les efforts des gens de bien & des vrais littérateurs, est hélas ! presque consommée. Mr. l'abbé de B. combat avec autant de force que d'avantage cette détestable corruption de l'histoire. On sera charmé de voir dans son ouvrage les Constantin, les Théodose, les Julien &c, remis à la place d'où la fesse du jour les avoit tirés pour soustraire les uns à l'admiration, les autres à l'indignation de la postérité. Du reste, les tableaux que Mr. B. trace des hommes célèbres, sont simples; c'est un groupe de faits plutôt qu'un assemblage de couleurs combinées suivant le goût du peintre. " Jamais Prince, dit l'auteur en parlant de Constantin, ne fut plus regretté du peuple & des troupes. Tout le palais retentit de cris & de gémissemens. Ses gardes & ses domestiques déchirèrent leurs vêtemens avec une douleur, dont ces signes souvent de pur usage dans l'antiquité, n'étoient ici qu'une foible expression. On rapporta son corps à Constantinople, & tous les habitans de cette grande ville, qu'il avoit toujours traités en enfans plutôt qu'en sujets, ne parurent en effet qu'une famille nombreuse qui venoit de perdre le meilleur des peres . . . La mémoire de cet Empereur, quoiqu'un peu ternie à divers égards, est justement en bénédiction dans l'Eglise, pour la droiture de ses intentions, & pour mille biens solides dont il l'a comblée. Les Grecs l'ont mis

solemnellement au nombre des Saints, & font fa fête le vingt - unieme jour de Mars, avec celle de Ste. Héléne sa mere. On jugea sage-ment que le baptême avoit effacé des fautes de surprise, si difficiles à prévenir dans les conjonctures où se trouva ce grand Prince „

Le portrait de Théodose, également défiguré par les barbouilleurs modernes, est ici rétabli dans tout son lustre; les couleurs détrempées dans la haine du christianisme & des vertus qu'il a produites, s'anéantissent sous le pinceau de l'auteur, qui leur en a substitué de plus vraies & de mieux assorties à la nature des objets dont il trace l'image. " Aurelius-Victor, en le comparant à Trajan, l'idole & la merveille des Romains, ajoute qu'il en eut toutes les bonnes qualités, sans en avoir les défauts; qu'il étoit comme lui grand & bien fait, les mêmes traits de visage, le même air de majesté, les yeux tout à la fois doux & vifs, l'humeur gaie, l'esprit affable & populaire, plein de bonté pour tout le monde, & accueillant particulièrement les sçavans, pourvû qu'ils ne fussent point satyriques; enfin d'une valeur invincible, d'une ardeur infatigable & d'une vigilance à l'abri de toute surprise. Mais il eut en aversion les vices de Trajan, poursuivit le même auteur, spécialement l'amour du vin, & des choses honteuses. Il porta la pudeur jusqu'à exclure des festins, par une loi formelle, les personnes immodestes, où seulement trop parées. Il étendit la tempérance jusqu'aux passions subtiles de l'esprit, telle que la vaine gloire & l'ambition;

ne faisant la guerre, tout habile qu'il y étoit, que quand il s'y trouvoit forcé; affectant de blâmer en chaque rencontre Sylla, Marius, & tous ces génies audacieux, si généralement exaltés, auxquels il vouloit s'imposer une sorte de nécessité de ne vouloir jamais ressembler. Il détestoit encore davantage les traîtres & les ingrats; comme tous ses procédés à l'égard de Valentinien l'ont si bien fait voir „

Le courage avec lequel l'auteur combat la morgue insultante qui distribue les réputations contre tous les témoignages de l'histoire, paroît encore mieux dans l'idée qu'il nous donne des héros & des idoles de cette secte impériuse dont le vulgaire n'ose contredire les décisions. Il paroît que l'abbé de B, en s'opposant si généreusement à cet empire de mensonge, s'est dit avec S. Victor : *Confondez ces tyrans de la littérature & de l'histoire, couvrez de l'ignominie du crime les scélérats qui l'ont aimé, & honorez les hommes vertueux qu'une cabale puissante ose déprimer après quinze siècles de gloire.* Julien l'apostat, le second des hommes, selon le fameux Voltaire, est peint ici avec tous les traits d'un fantasque, d'un hypocrite, d'un Prince superstitieux & méchant. “ Il n'est point de Prince, dont on ait plus diversement parlé que de Julien. Les Païens l'ont élevé jusqu'aux nues, & quelques Chrétiens l'ont peut-être excessivement rabaisé. Outre l'opposition d'intérêts entre ces juges divers, c'est que Julien avoit en effet un de ces caractères équivoques & faux, qui sont très-difficiles à saisir.

Il faisoit parade d'une élévation d'ame, égale ou supérieure à celle des plus illustres philosophes ; & donnoit dans les superstitions les plus ridicules. Il se vantoit d'avoir quitté le christianisme par force de raison ; & se livroit sans réserve aux plus absurdes extravagances du polythéisme. Il affectoit un mépris extrême pour les fideles , & les propoisoit pour modeles à ses pontifes. Il vouloit passer pour humain , bienfaisant, doux & modéré, avare du sang même le plus vil ; & il projettoit de ne plus garder de mesures avec les Chrétiens qui faisoient la meilleure partie de l'empire, d'égaliser l'Empereur Dece dans sa fureur contre eux , s'il ne pouvoit le surpasser. Il choisissoit même dans toutes les religions des victimes de ses sacrifices homicides , & de sa détestable nécromancie. Ainsi malgré sa vaine ostentation de bienfaisance , on a cru assez généralement qu'il étoit né cruel , & qu'il n'avoit quelque empire sur ses penchans que par son étude à les contraindre sous le regne de Constance , afin de se conserver la vie „

Aux lumieres de l'histoire Mr. l'abbé joint celles de la littérature & de la bonne critique. On en conviendra sans peine en lisant le jugement qu'il porte de différens ouvrages des saints Peres, de l'analyse qu'il en fait , du caractère qu'il en trace en peu de mots ; caractère dont l'exacte vérité se fait sentir à quiconque s'est occupé de la lecture de ces anciens docteurs de l'Eglise. Je suis fâché de ne pouvoir en multiplier les exemples ; je m'arrêterai à l'idée qu'il donne des ouvrages

ges de St. Athanase, cet invincible défenseur de la divinité de Jesus-Christ. “ Quant à ses écrits, Photius, le meilleur critique des écrivains de sa langue, y trouve avec une diction nette, facile, abondante, une force & une finesse inimitables. Tout ce qu’il avance & qu’il présente sous le jour le plus avantageux, porte sur une logique solide, & en même tems susceptible de termes nobles & des ornemens de la haute éloquence. Mais son plus grand art consiste à cacher l’art même; & rien ne paroît si simple & si naturel, que les traits les plus victorieux. Il s’insinue dans les esprits, couvert de ses moyens qui font disparaître sa personne : ce n’est pas l’auteur, c’est la raison même qui domine le lecteur; & celui-ci se trouve persuadé, sans s’être aperçu qu’on le voulût faire; docteur & orateur d’une sagesse extrême, d’un goût exquis, d’une justesse unique dans l’expression, par-tout il proportionne exactement le tour du discours au sujet qu’il traite, & aux personnes qui l’écoutent „

La notion générale que l’auteur nous donne des ouvrages des Peres, relativement aux différentes erreurs, qu’ils ont combattues, suivant l’ordre des tems où elles ont paru, suffit pour rendre chere aux fideles la mémoire de ces sçavans défenseurs de la foi, & pour leur donner une haute idée de la sagesse qui régloit la composition de leurs écrits polémiques. “ Nous avons vû les Athanase, les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Ambroise, les Hilaire conférer à la confession de la divinité du Verbe, & du St. Esprit, tout le jour dont ces pro-
fonds

fonds myfteres étoient fufceptibles, descendre & s'arrêter au point convenable de ces terribles profondeurs, réprimer la témérité des novateurs profânes qui vouloient franchir ces bornes facrées, réprover leur intempérante & fauffe fageffe, anathématiser jufqu'à la nouveauté de leurs expreffions, établir des notions & consacrer des termes qui fans analyfer la nature incompréhensible de l'Être divin, ni fa maniere incomparable de fubfifter en trois Perfonnes, en confatoient la réalité & l'exiftence. Nous allons voir les Jérôme, les Auguftin, les Fulgence confondre par la même méthode les ennemis du regne de Jefus-Christ dans les ames, c'est-à-dire, de la grace qui eft le prix de fon Sang, le fruit de fon Incarnation & de fa Rédemption, l'efprit vivifiant de fon Corps myftique, ou de fon Eglife. Les Céleftin, les Cyrille, les Léon nous apprendront enfuite, combien de formes différentes peut emprunter la même erreur : malgré toute la fubtilité de Nestorius & d'Euty-chès, dans les inventions de ces faux fages, dans leurs expreffions peu importantes en apparence, ils nous feront reconnoître & abhorrer toute l'impiété d'Arius, l'anéantiffement de nos plus augustes myfteres & le renverfement de toute l'économie du christianisme „

Depuis que le vrai fçavoir a dégénéré en pédanterie académique, & l'éloquence en verbiage, on a vû le bel efprit s'élever contre les ouvrages des Peres, exagérer les défauts émanés des fiecles où ils vivoient, & les dépouiller de la confidération, que la religion &

Les sciences leur avoient assurée. Mr. de B. réfute cette injustice en observant que ces défauts sont compensés par des beautés incontestables, & que les saints Peres, dont les écrits se ressentent le plus de la barbarie des siècles, sont fort au-dessus des auteurs profanes qui ont écrit dans le même tems. " En nous instruisant en des matieres si relevées & si épineuses, ces grands hommes, ces beaux génies, sans en excepter saint Grégoire, Pape, qui vécut dans un siècle déjà barbare, ne laisseront pas de plaire à tout esprit juste, à tout estimateur du vrai beau, comme du solide & de l'utile. Si nous ne trouvons pas dans leurs écrits cette maniere compassée qui s'attache à l'ordre idéal des choses, souvent peu intéressantes; nous y découvrirons ces procédés judicieux & délicats, qui s'accrochent aux dispositions de ceux à qui l'on parle & qui font la vraie marche de l'éloquence. Si leur élocution se ressent du défaut de leur siècle, toujours ils intéresseront par le choix de la matiere, par la chaleur du sentiment, par la beauté des images : au moins paroîtront-ils incomparablement plus sensés & plus agréables que tous les écrivains profanes du même tems. C'est - ce qu'on remarquera jusque dans les troubles de l'occident, & dans les Peres, auxquels ils causerent le plus d'embarras & laissèrent le moins de loisir,

" Quelle force de raison dans leurs écrits! quelle étendue & quel choix d'érudition! quelles graces même & quelle éloquence! Que les Peres latins & la plupart des grecs, si l'on

veut, s'énoncent moins purement que les orateurs de Rome & d'Athènes ; ils n'en paroîtront pas moins éloquens, si l'on sçait discerner l'éloquence de l'élocution, qui n'en est que l'écorce. Toujours on leur verra choisir les raisons les plus fortes & les plus frappantes, les présenter avec ordre & dans un beau jour, user de vives images, de tours heureux, de figures grandes & animées, rendre en un mot leur discours touchant & persuasif, & même beaucoup plus agréable que ceux de tous les écrivains de leur tems. Quelle différence, par exemple, de la manière vaine, affectée, puérile de Libanius, au sens exquis & pressé, à la justesse, à l'énergie, au véritable atticisme de saint Basile, & même à l'abondance un peu asiatique, mais toujours solide & intéressante de saint Jean-Chrysostome ! Quelle différence ne remarque-t-on pas, à travers la rouille même de l'occident, entre le pédantisme de Symmaque, & l'aménité naturelle, la simplicité noble & naïve de saint Ambroise ! „

Quoique M^r. de B. ne place les réflexions qu'avec beaucoup d'économie, & que sa manière de présenter les faits semble suffire pour les faire naître dans l'esprit du lecteur ; il fait appercevoir à travers les révolutions les plus naturelles les rapports de l'histoire avec les vûes de Dieu, avec les desseins de la Providence, avec les effets que le Chrétien éclairé devoit naturellement attendre de l'arrangement & de la disposition des choses, dessinés par un Etre

sage & juste; l'art ou plutôt la justesse d'esprit avec laquelle l'auteur fait le résultat des événemens, découvre des vûes profondes, dignes d'être associées à celles de Bossuet dans son inimitable discours sur l'histoire.

Il y a à la tête du 4^e. volume, un discours sur le premier âge de l'Eglise, où l'éloquence marche de concert avec la religion, la sagesse, l'équité, la finesse & la force du raisonnement. J'en parlerai à la première occasion. En attendant je crois pouvoir assurer que ce commencement de l'ouvrage de M^r. de B, ne trompera personne, que le mérite s'en soutiendra jusqu'à la fin. La modeste érudition de l'auteur, la pureté de ses principes, son éloignement du bel esprit & son peu de prétention à la faveur de la secte dominante, me sont des garans sûrs de sa persévérance, & du contraste que cette histoire formera avec celle de l'inconféquent M^r. du Creux *. Jamais on n'aura dit avec plus de vérité & une application plus juste :

Quantò rectius hic, qui nil molitur ineptè ! H. a. p.



Remarques de Mr. Wales sur la relation que Mr. Forster a donnée de son voyage autour du monde. A Londres 1778. 1 vol. in-8°.

Depuis long-tems on n'entend plus rien de Mrs. Banks & Solander, ces fameux observateurs, qui ont rempli le monde du bruit

de leurs découvertes, sans qu'il en ait paru résulter un rayon de lumière de plus *. Pour nous dédommager de ce silence, on nous entretient aujourd'hui des querelles de M^r. Wales & de M^r. Forster qui ont aussi fait le tour du globe, mais qui paroissent avoir vérifié mieux que personne le fameux proverbe:

Rarement à courir le monde,

On devient plus homme de bien.

M^r. Forster avoit mis dans sa relation plusieurs choses qui naturellement devoient déplaire à M^r. Wales, & qui de plus devoient donner de ces expéditions scientifiques des idées peu favorables; il avoit montré qu'on ne pouvoit se fier en aucune façon aux relations même qui paroissent les plus authentiques; celle de Cook * en particulier lui avoit paru récusable, parce qu'elle "avoit été mutilée & interpolée par ordre de la cour; ce qu'il prétend prouver par l'omission de l'attaque d'un fort portugais, faite par le capitaine Cook, lors de son premier voyage ..

M^r. Wales entreprend de réfuter M^r. Forster & le fait avec une violence bien propre à aliéner la confiance des gens qui cherchent à s'instruire par la lecture de ces voyages célèbres. La conduite de Mr. Forster, telle que Mr. W. la représente, n'est assurément pas celle d'un homme dont les découvertes devoient éclairer l'Europe. "Vous ne cessiez, dit M^r. Wales, de lever les yeux au ciel, de frémir, de vous plaindre des juremens
 „ des

„ des matelots ; & cependant vous étiez dans
 „ l'usage vous-même de jurer plus que tous
 „ vos marins enfemble , à tout propos & pour
 „ la moindre bagatelle ; aussi les gens de l'é-
 „ quipage que vous aviez scandalifés , étoient-
 „ ils fort étonnés de votre colere contre les
 „ matelots jureurs „

L'idée que M^r. W. nous donne des con-
 noiffances & du discernement de son antago-
 nifte , n'est pas plus favorable. “ Les habitans
 „ d'Uliaten , efpece de sauvages fort groffiers ,
 „ se jouerent singulierement de la crédulité
 „ de M^r. Forfter , qui rapporte de bonne foi ,
 „ d'après eux , quelques prétendues observa-
 „ tions d'histoire naturelle. Ils s'apperçurent
 „ que M^r. F. rejettoit toutes les plantes qui
 „ n'avoient point de fleurs ; ils lui en appor-
 „ terent , auxquelles ils avoient attaché des
 „ fleurs prises d'autres plantes. M^r. F. fut
 „ pleinement leur dupe , & prit ces plantes
 „ pour des jeux de la nature „

“ Les détails , dit ailleurs M. W , en adreffant
 „ la parole à M^r. F , que vous avez donnés
 „ sur l'ifle d'Otaheiti font complètement faux ;
 „ des récits aussi romanesques conviennent-
 „ ils dans une relation de voïage ? D'ailleurs ,
 „ les aventures que vous supposez s'être pas-
 „ sées entre les matelots & les belles Otahei-
 „ tiennes , n'ont rien d'intéressant ; non plus
 „ que d'autres scènes que vous eussiez dû vous
 „ dispenser d'observer , & que rien ne vous
 „ engageoit à rapporter. Ce que vous racon-
 „ tez au sujet de la religion des Uliatéens ,

„feroit plus curieux, si tout cela étoit mieux
 „constaté : vous n'avez aucune connoissan-
 „ce de la langue du païs ; comment préten-
 „dez vous expliquer les opinions religieuses
 „des habitans ? „

Ce qu'il y a de remarquable c'est que ces
 deux voyageurs conviennent que les Otaheïtiens,
 que Banks & Solander nous représentent comme
 des peuples heureux & sages, sont une race cor-
 rompue & abominable, victime des débauches
 honteuses & brutales. “ Je suis, dit M^r. W,
 „de votre avis au sujet de la date du mal
 „vénérien parmi ces nations ; je pense comme
 „vous, qu'elles en étoient attaquées long-
 „tems avant l'arrivée des Anglois & des Fran-
 „çois dans ce païs : je l'attribue aussi à l'ar-
 „deur de ces infulaires pour le plaisir, à
 „leur négligence pour les suites de leurs ex-
 „cès dans ce genre ; & sur-tout à la foiblesse
 „des remèdes qu'ils prennent, lorsqu'ils se
 „sentent gangrenés de virus „. Il n'est pas à
 croire cependant que ces peuples aient perdu
 par-là l'estime & la considération des sçavans
 voyageurs. Les antropophages même leur ont
 paru excusables. “ La vengeance, dit M^r.
 „Forster, est la plus forte des passions chez les
 „barbares, moins soumis que les peuples ci-
 „vilisés au joug de la raison, & elle leur
 „inspire un degré de fureur, capable de tous
 „les excès. Les peuples, qui les premiers ont
 „dévorer le corps de leurs ennemis, semblent
 „avoir voulu en anéantir jusqu'aux restes ;
 „trouvant peu-à-peu cette viande saine &
 „agréable, il ne faut pas s'étonner que cette

„ pratique soit devenue en usage toutes les
 „ fois qu'ils tuoient des ennemis : puisque
 „ l'action de manger de la chair humaine ,
 „ quoique l'éducation puisse nous inspirer un
 „ goût contraire , est certainement indiffé-
 „ rente en elle-même „

C'est cependant de ces voïages , à ce que
 j'ai lu dans plus d'un livre , & exactement
 dans toutes les gazettes & journaux , que le
 dix-huitieme siecle doit tirer une grande par-
 tie de sa gloire , & une des principales rai-
 sons de sa précellence sur tous les siecles passés
 & à venir.



Ludus emblematicus in scutum gentilitium
 Eminentissimi Domini D. Joannis-Henrici
 comitis a Franckenberg , Cardinalis presby-
 teri , &c. Autore J. N. de Klugmann S. R.
 E. presbytero.

C'Est un hommage rendu par les muses
 belgiques à l'illustre archevêque de Ma-
 lines à l'occasion de la pourpre romaine dont
 il a été revêtu. L'auteur qui s'exprime aisé-
 ment en latin & en flamand n'a peut-être
 rien à désirer pour compléter le succès de son
 travail , sinon de n'avoir pas choisi un genre
 de composition plus simple & plus naturel ,
 & de lui avoir préféré des combinaisons pé-
 nibles & recherchées. Ce recueil se trouve à
 Malines chez Hanicq. 1 vol. in-4°. de 22 pag.



*Ode présentée à Son Eminence Monseigneur
le cardinal de Franckenberg, archevêque
de Malines, Primat des Pays-Bas &c. **

A Malines chez Hanicq.

* A l'occa-
sion de la
fête dont
j'ai parlé
le 15. Juill.
p. 440.

O Vous, dont les vertus à la pourpre romaine
Présent le seul éclat, qui puisse l'embellir;
Vous, pour qui mille mains s'empreslent à cueil-
lir

Les lauriers immortels qu'arrose l'Hippocrene,
Et que le tems ne peut flétrir:

Au milieu de la pompe auguste & triomphante
Qu'étale cet heureux séjour,
Goutez la vapeur innocente

De l'encens qui pour vous s'allume en ce beau
jour,

Hommage pur que vous présente

Un peuple inspiré par l'amour.

Oui, c'est l'amour qui nous anime:

Sans artifice, sans efforts

Ce tendre sentiment s'exprime

Par l'ivresse de nos transports:

Tout ici, tout est son ouvrage,

Et pour se faire entendre aux yeux,

D'un spectacle majestueux

Il emprunte encor le langage.

La louange qu'on offre au vulgaire des grands

N'est qu'un tribut honteux d'hypocrites accens;

Par le cœur en secret l'offrande est combattue:

Le courtisan bas & venal

Dans son avide espoir au rang la profite;

C'est la hauteur du piédestal

Qui fait révéler la statue.

Ici la noblesse du sang,

Les dignités, l'éclat du rang

Ces vains, mais brillans avantages

Dont l'orgueil se laisse bercer,

N'entrent pour rien dans les hommages.

15. Août 1779.

Dans les chants, que nos voix osent vous adresser.

De la splendeur qui l'environne,
Sans craindre de vous offenser,
Nous dépouillons votre personne :
En vous de plus nobles objets
Que cette imposante surface,
Captivent tour à tour nos regards satisfaits :
Le Primat, l'Eminence à cet aspect s'efface,
Et nous ne voyons à la place
Que vos vertus & vos bienfaits.
Puissez vous, pour combler le désir de la Flan-
dre
Nous déployer long-tems ce talent enchanteur,
Ce bel art que les grands de vous peuvent ap-
prendre,
L'art de faire aimer la grandeur.



ON m'a fait voir dans les *Affiches de Metz* n^o. 25 & 26, une espèce de réponse à ce que j'ai dit du cheval de Lunéville. Il en résulte que les témoignages par lesquels j'ai combattu le récit fabuleux contenu dans les *Affiches*, sont reconnus pour authentiques, qu'on ne peut leur en opposer aucun, dont on ose nommer l'auteur, & que jamais rien ne fut plus complètement faux que la *vérification & l'admiration de ce fait par le corps entier de la Gendarmerie*, n^o. 8. Cependant pour ne pas dissimuler la force & la justesse des observations qu'on vient de m'adresser, j'en transcrirai les principales.

1^o. Que l'auteur des *Affiches* a raconté cette histoire uniquement comme singulière & sans y attacher la moindre importance.

p. 194 (a). — 2°. Qu'il persiste à prétendre que le mot *jumentum* doit se traduire par *jument*, parce que *ces miseres sont expliquées ainsi dans Despautere* p. 195 — 3°. Que l'histoire du cheval n'a pas été bien observée par les naturalistes & autres qui l'ont niée, puisque bien de personnes n'ont pas observé la dernière éclipse du soleil, p. 196. — 4°. Que deux des certificats ne s'accordent pas exactement dans la mesure de la partie de la langue arrachée (b). — 5°. Que le sentiment établi dans les *Affiches* touchant l'instinct des bêtes *n'offusquera jamais un homme de bon sens*, p. 203 (c). — 6°. Qu'une chienne a nourri
un

(a) Il oublie qu'il a prétendu réfuter Mr. de Buffon, qui refuse aux brutes *la pensée & la réflexion, la conscience de leur existence passée, la puissance qui produit les idées &c*; qu'il n'a pu concevoir comment l'homme oseroit s'attribuer le droit de les tuer; qu'il a mis en question si la prétendue bienfaisance du Peloton, n'étoit pas l'effet du remords &c. &c; & qu'il a fait de tout cela un argument contre les notions respectables de la distinction de l'homme & de la brute, notions qui tiennent, quoiqu'il en dise, aux fondemens de la société.

(b) Comme s'il s'agissoit de cette puérile opération géométrique, & non pas d'un fait qui doit évaluer les brutes aux hommes.

(c) Le *Système de la nature*, l'*Esprit*, l'*Homme-machine*, la *Philosophie de la nature*, qui attribuent également aux brutes *la réflexion & la pensée*, ont offusqué bien des hommes. Si ce n'étoient pas des hommes de bon sens, où placer l'auteur des *Affiches*, qui adopte la même idée?

un petit cochon, p. 203 (a). — 7^o. Que M^r. la Fosse a *plaisanté & imité la scène de Scagnarelle*, p. 196; que je combats à *Pangloise*, p. 195, à la *Pandour*, p. 196; que je *finje l'amiral britannique*, p. 195; que *la foudre respecte mes lauriers*, p. 196; que je *suis environné de gloire comme le héros de la Manche*, p. 197; qu'il connoit ceux qui m'ont instruit de cette affaire, qu'il les *démaquera*, p. 195; que ce sont des hommes *atroces & odieux*, p. 196 &c. &c. (b). — 8^o. Que je suis un *vrai Prothée* qui change de nom suivant les circonstances, p. 196 (c). — Que

(a) Si cela prouvoit quelque chose en faveur de l'histoire de Lunéville, cela prouveroit également que les ânes machent l'avoine pour les mulets, auxquels l'auteur s'intéresse si vivement, n^o. 16; or c'est-là néanmoins, si on en croit les naturalistes, ce qui n'est pas encore bien constaté.

(b) Que de gentilleses tout-à-fait ingénieuses & spirituelles, & sur-tout bien propres à démontrer la charité d'un cheval... Ne dois-je pas me repentir de n'avoir point suivi l'avis qu'une vieille forciere donnoit à Horace :

Instat fatum mihi triste, Sabella L. i. Sat. 9.

Quod puero cecinit divinâ motâ anus urnâ:

Hunc neque dira venena, neque hosticus auferet
ensis,

Nec laterum dolor, aut tussis, nec tarda podagra;
Garrulus hunc quandò consumet cumque. Loquaces,
Si sapiat, vitet, simul atque adoleverit ætas.

(c) Je ne sçais quelle appréhension de paroître dans le monde littéraire, m'a engagé à mettre sur mes premiers ouvrages l'anagramme de mon

DOM

— Que j'insulté à la cendre des grands hommes, p. 202 ; que je traite Newton d'imbécille, p. 197 (a). — 10°. Après m'avoir décoré du titre d'âne, de bête, de stipendié &c. l'on m'honore ici de celui de pédant, p. 195, de corbeau, p. 202 (b) ; en même tems on me prêche la charité & l'humilité, p. 195. La civilité, p. 194. Le pardon des injures, p. 195 (c).

Tel est le sommaire de sept pages d'impression,

nom, que j'ai laissé subsister ensuite pour ne pas dérouter les lecteurs. La manière dont le faiseur d'Affiches me barbouille à cette occasion, prouve qu'il ne me connoit pas.

(a) Qu'est-ce que les grands hommes ont à démêler avec une querelle de bêtes, comme l'Afficheur l'appelle. — Newton, cité à l'occasion des ânes, des mulets, & de l'écurie que l'auteur demande pour écrire ses Affiches, n°. 16. Voilà d'heureux à propos. — Du reste il est inutile d'avertir qu'il est aussi faux que j'aie traité Newton d'imbécille, qu'il est faux que j'aie nommé l'Afficheur athée & matérialiste. . . Si je devois relever toutes les impostures de ce genre, il faudroit commenter tous les mots de cette victorieuse réponse.

(b) Espèce de promotion. L'âne ne perd rien à devenir corbeau. La liberté, l'agilité remplacent la lourdisse & la servitude. — Condamné à ronger, à disséquer la corruption & la pourriture, un critique chrétien tient effectivement un peu du corbeau.

(c) Ce pardon des injures vient là assez plaisamment. En supprimant les injures, on n'eût pas été dans le cas de parler du pardon. Du reste je suis de bonne composition, & après les premiers momens de sensibilité, ma mémoire est très-infidèle dans le souvenir des injures,

sion. Je ne me permettrai aucune réflexion sur cette manière d'écrire. Je souhaite pour la gloire de l'auteur, qu'elle fasse des impressions utiles & lumineuses dans le pays où il la met en usage.



Ceux qui ont lu les différens Journaux , où j'essaie de démontrer l'indispensable nécessité de maintenir la peine de mort pour des crimes graves (a) , contre les efforts intéressés du philosophisme (b) , ne seront pas fâchés d'apprendre quelques anecdotes sur le fameux *Traité des délits & des peines* , que je viens de lire dans les *Annales politiques*.

Ouvre

(a) 15. Sept. 1778, p. 97 , & autres là-même.
15. Janv. 1779, p. 94.

(b) *Je ne sçais* , dit un de nos Sages modernes , *pourquoi on a inventé des supplices ; on devroit pardonner tous les crimes dans ce monde , puisqu'ils ne se pardonnent point dans l'autre* Sublime & profonde jurisprudence , qui met à leur aise tous les scélérats , mais sur-tout ceux qui ne croient pas à cet autre monde. — L'antipathie des philosophes contre les loix criminelles , comparée avec la manière dont elles sont envisagées par le chrétien , forme un contraste bien propre à exprimer la sécurité de la vertu. “ L'homme sage , dit l'Écriture , n'a garde , de haïr les loix & la justice ; il ne craint pas , d'en être battu comme un navire dans la tempe , pête. L'homme sensé regarde la loi avec confiance , & la loi veille à sa sécurité ,. *Sapiens non odit mandata & justitias , & non illidetur quasi in procellâ navis. Homo sensatus credit legi , & lex illi fidelis. Eccli. 33.*

Outre que ces Anecdotes sont annoncées comme très-authentiques, elles sont si conformes à tout ce que nous sçavons déjà des opérations des philosophes, qu'il n'y a aucune raison de les révoquer en doute.

Quelque tems après l'affaire de Calas, les Encyclopédistes, armés de son supplice (a) & profitant

(a) Rien n'a tenu plus en garde les hommes circonspects & impartiaux, que l'éclat que la philosophie a fait dans cette affaire; rien n'a rendu plus remarquables les variations de la justice dans l'examen de cette cause célèbre. On a vu ailleurs, par un raisonnement invincible tiré des écrits de Mr. de V. lui-même, ce qu'on en pouvoit croire de plus raisonnable *. — Mais la chose fût-elle telle que cette factieuse secte l'a représentée, que s'ensuit-il delà contre les peines capitales? Parce que des juges de Toulouse ont eu le malheur de se tromper, faut-il que dans tout l'univers les scélérats jouissent de l'impunité? — On me permettra de dire à cette occasion un mot de cet axiôme populaire, qu'il vaut mieux absoudre mille coupables que de punir un innocent. Cette maxime, qu'on regarde comme revêtue de toute l'évidence possible, est-elle bien vraie, bien prudente & bien juste? En relâchant mille assassins, vous assassinez trente mille innocens; vous exposez la société entiere; & ceux qui ne perdent pas la vie, perdent au moins la sécurité.... S'il étoit vrai, comme il ne l'est pas, qu'on ne pût exterminer les scélérats, sans sacrifier un innocent sur mille coupables, il faudroit regarder ce malheur comme inhérent à un bien essentiel & inséparable de la conservation de la société. Chaque individu est censé souscrire à courir ce danger si vague & si éloigné, pour se mettre à l'abri des dangers pressans & certains; il doit même y souscrire en considération de la société générale, dont il est membre.

* 1. Nov.
1775, p. 644.
-- 15. Janv.
1776, p. 108.

profitant de la circonstance, mais sans se compromettre, selon leur usage, écrivirent à Milan au P. F. . . . Barnabite, leur banquier de crédit en Italie, & mathématicien digne de sa réputation, que c'étoit le moment de lâcher une déclamation sur la rigueur des peines & sur l'intolérance; que la philosophie italienne devoit fournir l'artillerie, & qu'eux, à couvert, la serviroient à Paris.

Le P. F. . . . la lettre du secrétaire encyclopédiste, Mr. de Condorcet, à la main, se rend chez le comte Pierre V. . . . sénateur, où se tenoit l'assemblée littéraire qui a été long-tems connue en Italie sous le nom de l'Assemblée du café. Il présente ses lettres de créance, & articule sa mission.

L'assemblée ne se soucioit pas trop de cette invitation : cependant on la fit circuler. Le chevalier V. . . ., l'un des hommes d'Italie qui a le plus de connoissances & d'imaginazion. fut le premier qui refusa. Le comte C. . . ., président actuel du conseil suprême des finances & commerce du Milanois, le professeur L. . . . tout ce qu'il y avoit de gens de lettres d'un vrai mérite dans cette société, suivirent cet exemple. Enfin un homme, à qui personne ne s'étoit avisé de songer, accepta, au refus commun, l'apostolat encyclopédique. Ce fut Mr. le marquis de Beccaria. Mille raisons faisoient tout craindre pour le travail dont il avoit la présomption de se charger : on convint de l'aider, de lui fournir quelques idées, & une espee de canevas qu'il broderoit à sa fantaisie.

L'ouvrage fait, & jugé très-médiocre partout Milan, le P. F. . . l'expédie à d'Alembert, qui répond qu'il l'a reçu comme un livre d'hommage, mais qu'il n'a pu aller jusqu'au bout. Cependant, comme on n'osoit pas le renvoyer, comme il étoit saupoudré de libertés plus qu'indécentes sur les fondemens de tous les gouvernemens, sur le pouvoir coactif en matière de religion &c ; & qu'après tout, il n'y avoit guere de nos philosophes qui eussent pu faire mieux, on chercha quelque enfant perdu de la secte, qui osât, à tout hasard, recrépir l'ouvrage italien, le traduire, l'élaguer, l'apostiller d'une préface louangeuse, où l'on représenteroit cet avorton comme la production d'un génie bienfaisant & sublime, comme un modele rare de l'union de la raison à l'éloquence, inspirées par l'humanité. . . .

L'abbé Morellet accepta la besogne. Vous savez ce qui en est advenu ; & comme quoi cette charlatanerie réussit. Tous les bureaux philosophiques de la France retentirent du nom de Beccaria ; tandis qu'en Italie on ne revenoit pas d'étonnement de la fortune de cette rapsodie sans méthode, sans ordre, aussi mal écrite que faiblement pensée.

D'autres circonstances aiderent encore à cette fortune, & contribuerent à une célébrité dont tout le monde rioit à Milan, & dont on rougit aujourd'hui par-tout. . . .

Ce fameux Traité, mis au nombre des classiques dans la jurisprudence & la philosophie modernes, dont on s'est engoué sans le comprendre

prendre & sans le lire, méprisé de tous les gens de lettres en Italie, n'est donc redevable de son succès qu'aux prôneries des Encyclopédistes, qui le connoissant détestable, ne l'ont pas moins vanté par lettres, par imprimés, par injures, par conversations, comme un supplément à l'Esprit des loix & la quintessence de la jurisprudence criminelle.

Ce narré très-fidèle démontre combien est usurpée la renommée de l'ouvrage ; mais l'ouvrage seul n'en est-il pas une autre preuve aussi convaincante ? Comment n'a-t-on pas tout d'abord ouvert les yeux sur cette vérité sensible ? Il y a entr'autres deux chapitres sur l'Interprétation des loix & sur l'Esprit de famille, qui sont en somme ce que Boileau appelle du galimatias double, & qui équivalent aux deux plaidoiers de Rabelais : tout ce qu'il y a de passable est pris de l'Utopie & de Montesquieu, qui avoit puisé dans Bodin &c.

Quant aux principes de jurisprudence qui y sont contenus, ce n'est pas ici le lieu de les apprécier ; mais voici un fait curieux, & qui n'y est pas étranger. Un des abus contre lesquels l'auteur semble s'élever avec le plus de force, c'est la question ou torture. La jeune marquise son épouse étant tombée malade à Tourano dans le Lodésan, terre du comte Calderari, ami du marquis, celui-ci y envoya le docteur Moscatti, accompagné de dom Fidel Mainoni, médecin. Dans le vallon de Marignano ils furent attaqués & dépouillés par trois voleurs, dont le chef se nommoit Sartorello. Ils voulurent être indemnisés par

Mr. le marquis de Beccaria, dont les invitations avoient été la cause & l'objet de leur course. Il fit poursuivre les voleurs : on arrêta le chef. On sent bien qu'il nia : les témoins ne le reconnoissoient pas : on manquoit de preuves. Le marquis, jurisconsulte, philosophe, ennemi de la question, ne laissa pas un moment de relâche au capitaine de justice, qu'il n'eût fait appliquer Sartorello à la question.

Observez que cette ressource n'est presque jamais employée dans la Lombardie. Une ancienne loi de Milan défend de donner la question, excepté dans le cas 1°. de *super aliiis & complicitibus*, après l'arrêt de mort ; 2°. lorsque l'accusé se coupe & se contredit ; 3°. en cas de contumace, c'est-à-dire, lorsque l'accusé refuse de répondre.

Je ne dis pas que la question soit une bonne chose, parce que Mr. de Beccaria a jugé à propos de s'en servir, après l'avoir combattue (a) ; mais je crois, & tout le monde sera de mon avis, que Mr. le marquis de Beccaria, professeur en droit humain &c. a eu tort, ou de la combattre, ou de s'en servir.

Voilà donc le secret de la réputation d'un de ces Messieurs découvert : par celui-là qu'on juge du reste.

Et criminé ab uno

Disce omnes.

Le

(a) Jugement qu'il en faut porter. 1. Mai 1776, p. 11.

15. Août 1779.

577

Le tems sans doute en révélera bien d'autres : mais il ne les révélera pas tous, & c'est un très-grand mal.

On a trouvé depuis peu pour la vigne un engrais, qui ne communique aux raisins aucun goût, ni aucune mauvaise qualité : il produit son effet dès la première année, dure 6 à 7 ans, & coûte peu, avantages considérables que n'a pas le fumier. Cet engrais n'est autre chose que les ongles ou ergots des pieds de derrière des moutons, que les marchands tripiers ont soin d'ôter, & qu'ils vendent six à sept sols le sac. On en met une bonne poignée sur les provins, sans autre préparation ; & par ce moyen, très-facile & peu dispendieux, on se procure une excellente récolte.

☞ A l'annonce de l'*Examen de l'Evidence du christianisme* (15 Juin, p. 237), ajoutez que ce livre se trouve à Bruxelles chez le Franc, & à Mons chez Bottin.



Le *Pepin* est le mot de la dernière Enigme ; & *Bos* celui du Logogriphe.

O N ne sait pas, d'abord, ce que je suis ;
 Et, sitôt qu'on le sçait, je suis.
 Lecteur, en ce moment je suis en ta présence
 Tu penses sûrement à moi ;
 Et cependant, étant connue pour toi,
 Quoique toujours vivant, je perds mon existence.
 J'ai deux vertus : l'une est l'obscurité
 Qui me donne la vie, & l'autre est la clarté
 Qui me donne la mort. Fort souvent on me trouve ;
 Mais ma possession ne dure pas long-tems ;
 Car qu'on me blâme ou qu'on m'approuve
 Je disparois au même instant.
 Sans moi jamais tu ne devines ;
 Et, pour te dire encore mieux,
 Je suis, lecteur, devant tes yeux.
 Faut-il encor que tu rumines ?

L O G O G R I P H U S.

Sum nigra, tolle mihi cor, illico mutor in album.



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 25 Juin.) La ratification de la cour de Pétersbourg pour le traité d'accommodement avec la Porte, n'étant pas encore arrivée, le ministère ottoman commençoit à en marquer de l'inquiétude, lorsqu'un courier, expédié par le résident de l'Impératrice près du Chan de Crimée, apporta ici le 14 de ce mois, un détail très-ample des dispositions qu'on avoit déjà faites dans la presqu'isle pour remplir exactement les stipulations du traité, & qui par conséquent ne laissent aucun doute sur les intentions de la Russie à cet égard. Dans une assemblée des principaux Tartares, que Sahib-Guerai avoit convoquée, il avoit de nouveau été reconnu comme Souverain légitime & indépendant de la Crimée, conformément à la convention. Ensuite l'on avoit procédé à la nomination des députés, qui doivent venir demander au Grand-Seigneur, en qualité de Calife ou Chef-suprême de la loi ottomane, l'investiture de la dignité de Chan pour Sahib - Guerai. Les troupes russes se préparoient à sortir de la presqu'isle en six divisions, qui se suivroient

II. Pars.

P p

de façon que l'évacuation en seroit achevée dans trois mois, selon la teneur du traité.

La nouvelle de la mort de Kerim-Kan, auquel son fils aîné a succédé comme Régent de Perse, s'est confirmée, ainsi que la reprise de Bassora. La tranquillité paroît rétablie en Egypte; ce que l'on attribue à l'arrivée d'Ismaël-Bacha, le même qui a occupé, il y a quelques années, le poste de Reis-Effendi. La bonne harmonie qui subsiste entre ce Bacha & celui du Caire, fait espérer que le calme y continuera longtemps. La Porte se flatte même que les contributions que l'on n'a pu y lever depuis 4 ou 5 ans à cause des troubles, ne tarderont point à être perçues & envoyées ici.

— Ismaël Bey, qui a ci-devant combattu en Egypte avec tant de courage & de succès pour le Grand-Seigneur, mais qui a été ensuite vaincu par ses ennemis, étant mécontent de ce que ses services n'avoient pas été récompensés assez promptement par la Porte, étoit d'intention de se rendre à Tripoli en Syrie, pour y former quelque projet; mais il a été prévenu dans ce dessein, & il est actuellement renfermé dans un des châteaux des Dardanelles, dépouillé de ses richesses & sans sçavoir quel sera son sort.

Nos lettres de Smyrne mandent que cette ville est à la veille d'éprouver une famine générale, s'il n'y arrive au plutôt des provisions de l'étranger. Le nombre des fauterelles s'est tellement accru dans les campagnes voisines qu'on n'y voit plus de grains

ni de verdure , & que ces insectes voraces ont commencé à attaquer les vignes. — Le commerce des nations européennes dans le Levant souffre beaucoup par la guerre entre la France & l'Angleterre , particulièrement celui des François : les corsaires mahonois font sur eux grand nombre de prises dans la Méditerranée ; mais leur navigation n'a point de plus grand adverfaire que le Tartare , capitaine Smith : ce bâtiment , muni de lettres de marque , la désole par la multitude des prises qu'il amène à Smyrne , d'une façon qui ne peut manquer d'engager quelque bâtiment de guerre françois à mettre fin à ses exploits.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 10 Juillet.) L'Impératrice ainsi que le Grand - Duc & Mad. la Grande - Duchesse de Toutes-les-Russies font revenus le 4 de Czarsko-Zelo en cette résidence. Le 5 après - midi , on a lancé à l'eau en leur présence trois nouveaux vaisseaux de guerre , dont l'un est de 74 canons & les deux autres de 66 chacun , lesquels ont été nommés Constantin , Dawyd & Spiridon.

S. M. I. a chargé le comte Romanzow-Sadunayskoy , feld - maréchal de ses armées , & gouverneur - général de la Petite - Russie , de l'Ukraine & de Kursk , d'ériger ce dernier endroit en gouvernement & de le distribuer en XV cercles , conformément à l'or-

donnance du 18 Novembre 1775. S. M. I. a aussi nommé chef de la commission tant pour les bâtimens de cette résidence que pour ceux des autres villes de l'empire, le prince Alexandre-Michailowitsch de Galitzin, feld-maréchal, sénateur & chevalier de ses Ordres.

Un courrier, arrivé dernièrement de Vienne, a apporté une tabatiere d'or richement garnie de brillans, que le comte de Kaunitz a remise au prince Repnin, comme une marque de la satisfaction, que l'Impératrice-Reine a des services rendus par ce ministre en qualité de médiateur. Le chevalier de Corberon, chargé des affaires de France, a reçu du comte de Panin, au nom de notre Souveraine, une tabatiere d'or enrichie de diamans pour la valeur d'environ 1500 roubles & remplie de mille ducats, en récompense des peines qu'il a prises durant la négociation de paix entre la Porte & la Russie.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 15 Juillet.) Il est venu un ordre de Pétersbourg aux troupes russes d'évacuer la Pologne & de retourner dans leur patrie. C'est en conséquence que plusieurs régimens de cette Puissance sont déjà rentrés en Lithuanie, & qu'on a vendu quelques-uns de leurs magasins. — Il s'est tenu une conférence à l'hôtel du résident de Prusse pour terminer à l'amiable le différent survenu entre la noblesse de la

Grande-Pologne, & la communauté évangélique.

Quelques païsans, en fouillant depuis peu dans la terre, ont trouvé un coffre avec de l'argent; quatre d'entr'eux l'ayant transporté ailleurs, ont disparu peu après. On a pourtant encore continué cette fouille, & on en a tiré quelques milliers de médailles: elles représentent toutes Sigismond I, Roi de Pologne, & Albert, premier Duc de Prusse. Les autres païsans qui n'ont point partagé cette découverte, ont déclaré qu'il s'y trouvoit aussi des piéces d'or. L'endroit où ces médailles ont été déterrées, appartient au colonel Oborski qui se donne toutes les peines possibles pour les retirer des mains de ces païsans.

E S P A G N E.

MADRID (le 13 Juillet.) Le Roi & toute la famille-royale revinrent le 3 du château d'Aranjuez en cette capitale. — Il n'est ici question & l'on n'entend pour ainsi parler que du projet de la prise de Gibraltar; & comme l'on est convaincu que cette possession angloise est imprenable par sa force naturelle, & est d'ailleurs pourvue d'une garnison nombreuse, & qu'elle ne peut être réduite que par la famine, l'on prend toutes les mesures possibles pour cette fin. En conséquence, il a été défendu dans tout le royaume sous peine de mort d'y porter des vivres. L'armée d'observation a princi-

palement ordre de couper l'approvisionnement de vivres par terre ; & du côté de la mer une partie de l'escadre de Cadix bloque déjà le port , pendant que deux navires de guerre de 70 canons , 2 frégates & 5 chebecs de 32 canons chacun & 7 galiotes sont encore partis le 25 du mois dernier de Carthagene pour la même destination. Dom Barcelo a aussi reçu ordre de partir incessamment de Cadix avec une division de 7 vaisseaux de guerre de 70 canons chacun , 2 frégates , 2 chebecs , quelques galiotes & 3 bateaux plats , chacun avec une piece de 24 livres de balle pour aller seconder cette entreprise ; & en outre on assure , que l'autre division de la flotte de Cadix a fait voile pour le cap St. Vincent , où elle attendra à cette hauteur l'escadre de Toulon , à laquelle elle doit se joindre.

Les gouverneurs & intendans de toutes les provinces de ce royaume aiant reçu ordre d'arrêter tous les bâtimens anglois qui étoient dans leurs ports , cet ordre a été exécuté par-tout , où il s'en est trouvé ; mais comme il n'y avoit aucun navire anglois dans le port d'Alicante , le gouverneur de cette place , y a fait mettre arrêt sur toutes les maisons & possessions tant du consul que des négocians anglois , s'imaginant bonnement satisfaire par-là aux ordres de la cour. Sur les justes plaintes portées à la cour par les négocians au sujet de cet arrêt , le Roi l'a d'abord fait lever , en recommandant au

fusdit gouverneur de se garder dorénavant d'outrépasser les ordres de Sa Majesté.

Dom Rafael de Espana , premier - commis de la secretaireirie des finances de Sa Maj. , vient d'être exilé en son lieu natal près de Burgos.

Les banquiers de cette ville , ont prêté au Roi un million de pistoles d'or , à cinq pour cent , & ont assuré Sa Majesté qu'ils avoient encore à son service des sommes bien plus considérables. Mylord Grantham , ambassadeur de la Grande - Bretagne , n'a point encore profité de son passe - port pour partir. — Cent pieces de canon & autant de mortiers sont en marche vers nos côtes que l'on fortifie avec le plus grand soin. Huit mille hommes aux ordres du lieutenant-général baron de Leus formeront un camp sur la côte de Grenade , & tireront un cordon des côtes de Catalogne jusqu'au détroit. On a été obligé de prendre de telles précautions , parcequ'on assure que les Anglois font tout l'imaginable pour exciter le Roi de Maroc , & les Puissances de l'Afrique à faire une invasion dans ce roïaume , & conséquemment une diversion en leur faveur.

Le Roi a rendu une cédule roïale , par laquelle , conformément au décret roïal y inséré , Sa Majesté ordonne la cessation de toute communication , négoce & commerce entre ses sujets & ceux de sa Majesté Britannique. En voici la traduction.

Dom Carlos , par la grace de Dieu , Roi de Castille , de Léon , d'Arragon , des Deux - Siciles , de

Jérusalem, de Navarre, de Grenade, de Toledé, de Valence, de Galice, de Majorque, de Séville, de Sardaigne, de Cardoue, de Corse, de Murcie, de Faën, des Algarves, d'Algesire, de Gibraltar, des Isles Canaries, des Indes Orientales & Occidentales, des Isles & Terre - Ferme de l'Océan; &c. &c. A ceux de mon conseil, au président, & aux auditeurs de mes Audiencias & Chancelleries; aux Alcaldes & Alguazils de mes Maisons & Cour; aux Corrégidors, Assistans, Gouverneurs, Alcaldes - Majors & ordinaires, tant de la Couronne que des Seigneuries, Abbaïes & Ordres; & à toutes autres personnes, de quelque état, qualité, & condition qu'elles soient, dans les cités, villes, & lieux de mes Royaumes & Seigneuries: savoir faisons: Que le 21 de ce mois j'ai jugé à propos d'adresser à mon Conseil un décret, signé de ma main & conçu en ces termes.

Malgré le vif désir que j'ai toujours eu de conserver à mes fideles & bien-aimés sujets l'avantage inestimable de la paix, & non-obstant les efforts extraordinaires que j'ai faits dans tous les tems, mais particulièrement dans les présentes circonstances critiques de l'Europe, pour obtenir un objet aussi essentiel, portant jusqu'à l'extrémité ma modération & ma patience, je me suis vu enfin dans la dure nécessité d'ordonner au marquis d'Almodovar, mon ambassadeur, de se retirer de la cour de Londres, en y laissant au ministère une déclaration, conçue dans les termes que porte la copie, remise à mon conseil par mon premier-secrétaire-d'état, attendu que j'ai trouvé que mon propre respect & l'honneur de ma couronne le demandoient ainsi. En même-tems j'ai fait écrire à mes ambassadeurs & ministres dans les autres cours la lettre, dont la copie conforme à l'original a aussi été envoyée au dit tribunal. Le conseil aura soin d'expédier les ordres & les avis nécessaires, pour que tous mes sujets soient informés de ma présente résolution royale, & qu'ils cessent toute communication, négociation ou commerce entre eux & les sujets du Roi Britannique.

15. Août 1779.

587

A Aranjuez, le 21 Juin. Adressé au Gouverneur du Conseil.

Les copies de la déclaration & de la lettre, dont il est fait mention dans le décret ci-dessus, sont de la teneur suivante. (Ici s'enfuit le contenu de la déclaration insérée dans le journal du 15 Juillet p. 448. Vient ensuite la lettre de S. M. Catholique à ses ambassadeurs & ministres en pais étranger, dont voici la traduction).

Par la copie ci-jointe de la déclaration, que le marquis d'Almodovar, ambassadeur du Roi près de S. M. Britannique, doit remettre au ministre anglois, en se retirant de cette cour, vous verrez les motifs très-graves, qui ont porté S. M. à prendre cette résolution, étant à la fin lassé de souffrir des griefs si grands & si nombreux de la part du cabinet britannique & de la marine angloise, ainsi qu'il est indiqué dans la même déclaration. Vous pourrez faire de cette information tel usage, que vous jugerez convenable; & pour qu'elle serve de nouveau témoignage de la justice & de la nécessité indispensable, qui guident S. M. en cette occasion, il faut ajouter pour votre instruction encore trois particularités: I. Qu'en même-tems que la cour de Londres tâchoit d'endormir l'Espagne, en cherchant des délais & refusant finalement d'admettre les propositions équitables & honorables, que S. M. lui avoit faites en qualité de médiateur, pour rétablir la paix entre la France, l'Angleterre, & les Provinces américaines, le cabinet britannique fit offrir clandestinement, par le moyen de ses émissaires secrets, des conditions conformes en substance aux propositions de Sa Majesté: II. Que ces conditions & ces offres ne furent point adressées à des personnes étrangères ou indifférentes, mais directement & immédiatement au ministre des Provinces améri-
caines,

caines, résidant à Paris : III. Que le ministère britannique n'a rien négligé pour procurer, par beaucoup d'autres moyens, de nouveaux ennemis à Sa Majesté, dans l'espérance sans doute de diviser son attention & les soins de sa couronne. Dieu garde, &c.

Mon décret royal ci-dessus inséré ayant été publié dans mon conseil, il en a ordonné l'exécution; & pour cet effet il a fait expédier les présentes. En conséquence je vous ordonne à tous & à chacun de vous dans vos districts & juridiction respectives, que d'abord que vous aurez reçu mon dit décret, & que vous aurez vu ma résolution y contenue, vous l'observeriez, l'accomplissiez & l'exécutiez, & que vous la fassiez observer, accomplir & exécuter en tout & par tout conformément à sa teneur, donnant les ordres & faisant les dispositions convenables, afin qu'il conste à tous mes sujets de ma susdite détermination royale, & qu'ils cessent toute communication, négoce & commerce, entre eux & les sujets du Roi Britannique: Car telle est ma volonté; & à la copie imprimée de la présente cédule, certifiée par Dom Antonio Martinez Salazar, mon secrétaire, greffier des résolutions, & le plus ancien écrivain de la chambre & du gouvernement de mon conseil, la même foi sera ajoutée qu'à l'original.

Donné à Aranjuez le 22 Juin.

(Signé)

MOI LE ROI.

(Plus bas étoit) Moi, D. Juan-Francisco de Lastiri, secrétaire du Roi, notre Seigneur, ai écrit la présente par son ordre.

(Signé de plus) D. Manuel-Ventura Figueroa. D. Manuel de Villafane. D. Manuel Doz. D. Raymundo de Irabien. D. Blas de Hinojosa.

Registré. D. Nicolas Verdugo.

Outre la cédule royale rendue le 22 Juin par le Roi en son conseil, Sa Majesté a rendu le 26 de ce mois une autre cédule, par laquelle elle défend toute communication & commerce entre ses sujets & ceux du Roi de

la Grande-Bretagne, fixant en même tems le terme dans lequel ces derniers doivent sortir de ses états, & qu'on doit se défaire des effets & manufactures d'Angleterre. Cette cédula a paru ne faire pas sur le peuple une impression de joie, elle a été reçue avec froideur & un mécontentement assez marqué. Cependant les ordres du Roi s'exécutent. Trois patrons convaincus d'avoir voulu entrer dans le port de Gibraltar, ont été pendus sur le champ. Enfin toute communication est rompue non seulement avec Gibraltar, mais encore avec les autres possessions angloises. Il n'y a plus de change de Cadix sur Londres; & ceux qui écrivent ou reçoivent des lettres de Londres, sont condamnés à mort. Des maisons de Cadix & d'autres villes d'Espagne ont passé des pleins-pouvoirs à des maisons d'Amsterdam, pour régler leurs affaires avec des maisons en Angleterre.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 30 Juin.) A l'occasion des troubles actuels survenus en Europe, Sa Majesté la Reine a donné des ordres pour que l'on eût à équiper au plutôt plusieurs vaisseaux & frégates de guerre. Le prince di Raffadale, ministre de la cour de Naples, a tenu, au nom du Roi Catholique, sur les fonts de baptême le fils, dont l'épouse du comte Fernan-Nugnez, ambassadeur d'Espagne, étoit accouchée.

Il est entré dans le Tage deux vaisseaux,

venans des Indes , avec une riche cargaison, évaluée à trois millions de cruzades, & qui consiste en porcelaine, étoffes de soie, en toiles de coton très-fines & bien assorties, comme aussi en plusieurs effets de prix, & en galanteries à l'usage des Chinois. Il arriva aussi le même jour de Para & autres endroits de l'Amérique cinq navires chargés de sucre, de riz, de café, d'indigo, de bois, & de 80 mille cruzades en or pour le compte de quelques uns de nos négocians. — Le comte d'Abon, colonel au service du Roi Très-Christien, arrivé ces jours-ci, a eu l'honneur d'être présenté à Leurs Majestés par le chargé des affaires de France. La Reine lui a offert l'Ordre de Christ, dont elle a daigné le décorer de ses propres mains.

Le sort du marquis de Pombal apprendra à la postérité à respecter les propriétés d'un chacun. La justice, dont il avoit arrêté le cours pendant son ministère, revendique ses droits sous des Souverains aussi équitables que ceux qui nous gouvernent. Le siège-patriarchal qui tendoit à sa ruine, & que l'ex-ministre avoit réduit à peu de membres, en ne remplaçant pas ceux qui mouroient & en retenant le revenu des prébendes vacantes, reprend enfin son ancienne splendeur, depuis qu'il a dû restituer à cette église les biens qu'elle tenoit de la munificence de nos Rois. C'est en conséquence de cette restitution, que notre pieuse Reine vient de faire revivre 32 prébendes dans la patriarchale, en y nommant 10 principaux, 12

15. Août 1779

591

monsignori & 4 chanoines. Quarante procès que ce vieillard a encore actuellement sur les bras, pourront lui inspirer un entier détachement des biens de la terre, s'il les rend comme il les a pris. On joue cruellement avec lui *au roi dépouillé*. Chacun a droit de demander justice des vexations si fréquentes sous son ministère despotique. La compagnie des fabriquans en soie répéta 20 mille florins qu'il lui devoit, & les a obtenus. Les intendants des bâtimens & des aqueducs lui avoient remis en sequestre quelques maisons pour la somme de 40 mille florins, il doit la leur payer. Les mêmes réclament encore 80 millions de reis, ou 200 mille florins qu'ils lui ont avancés, sans que l'on sache l'emploi qu'il en a fait. Le marquis qui avoit si bien arrondi sa terre d'Oeyras, a le chagrin de voir des particuliers lui disputer plusieurs arpens qui étoient à sa bienfaisance & qu'il n'avoit jamais payés. Il a dû restituer 150,000 florins aux directeurs généraux des chasses - marées, & aux PP. Carmes plusieurs milliers de florins qu'il avoit empruntés sans intention de les rendre. Enfin le directeur de la monnoie doit rentrer en possession du palais que le frere de l'ex-ministre lui avoit enlevé. On s'attend aussi à sçavoir bientôt l'emploi qu'il aura fait des biens des Ex-Jésuites de ce royaume qui passeroient pour être fort riches.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 16 Juillet.) Samedi dernier,

nier, le Roi alla voir la statue équestre de Gustave-Adolphe faite en bronze & jettée au moule par le chevalier Meyer qui en a la direction, & Sa Maj. lui en témoigna la plus grande satisfaction. Ce qu'il y a de remarquable dans ce chef-d'œuvre, c'est que le socle ou piédestal ne forme qu'une seule & unique piece avec la statue; jusqu'ici on n'en avoit point d'exemple. Cette statue pèse environ 390 quintaux. Au - dessous du pied on voit gravées sur le marbre les armes des quatre généraux Banner, Wrangel, Torstenson & Koenigsmark qui se sont distingués sous ce Monarque dans la guerre de 30 ans. Dès que tout l'ouvrage sera achevé ou poli, on placera cette statue sur le marché de Nordermalm.

Le baron de Kageneck, envoié-extraordinaire de la cour de Vienne, a eu hier à Drottningholm son audience de congé de L. M, ainsi que de la famille royale, & doit partir incessamment pour Coppenhague où il développera le même caractère. Le baron de Gyldenchrone, envoié-extraordinaire du Roi de Dannemarck, est parti ces jours - ci par congé de sa cour.

Il est arrivé le 1. de ce mois dans le port de Marstrand un navire marchand venant en droiture de la Virginie avec une cargaison consistante en 80 mille livres du meilleur tabac & mille livres d'indigo, dont la vente est fixée au 22.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 28 Juillet.) L'escadre suédoise, qui a mouillé quelque tems à notre rade, arriva le 29 Juin à Gothenbourg. Quoiqu'on y eût fait des préparatifs pour la réception du Duc de Sudermanie, S. A. R. préféra de ne point se rendre à terre. Le 5 Juillet l'escadre remit en mer pour croiser dans la Mer du nord ; mais peu de jours après six vaisseaux retournerent à Gothenbourg, tandis que deux autres continuerent la croisiere, & que la Sophie-Albertine & l'Adolphe-Frédéric, chacun de 70 canons, sont revenus le 12 à Helsingør pour repasser à Carelsrona.

Le 17, il est entré dans la rade de Helsingør une frégate angloise de 20 canons, venant de Hull & aiant sous son convoi 38 navires marchands de sa nation, dont plusieurs sont chargés pour Pétersbourg & Kœnigsberg. Il y a encore actuellement dans le Sund 150 bâtimens du nombre desquels sont deux frégates angloises aiant sous leur convoi 70 à 78 navires marchands de leur nation.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 20 Juillet.) La cour est passée le 10 de Laxembourg à Schœnbrunn. Les infortunés qui par l'explosion du magasin à poudre avoient perdu la vie, ont été enterrés aux fraix de l'Empereur, à l'ex-
ception

ception de ceux pour qui on avoit prévenu les bons offices de ce Monarque compatissant, qui a assigné en outre des pensions à quelques familles de ces malheureux. Il est statué qu'à l'avenir il n'y aura plus de magasin à poudre en cet endroit. On a même transporté ailleurs & partagé en différens dépôts le plus grand des magasins qui contenoit plusieurs milliers de quintaux de poudre, parce que si par malheur celui-ci eût sauté, la moitié de la ville eût été abîmée. L'Impératrice-Reine veut faire bâtir à ses fraix une église à la place où ce malheur est arrivé, & la bénédiction s'en fera le jour anniversaire de ce triste événement. Cette auguste Souveraine dans la vûe d'épargner aux Protestans les grands fraix qu'ils sont obligés de faire pour aller prendre le degré de docteur en pais étranger, vient d'ordonner qu'à l'avenir, les Protestans pourront recevoir le bonnet de docteur dans tous les pais héréditaires.

L'ambassadeur d'Espagne qui réside ici, a communiqué à notre cour avec toutes les formalités requises la déclaration de guerre du Roi son maître contre l'Angleterre, puis il a fait une visite de congé à l'ambassadeur de cette Puissance, qui lui en avoit fait déjà une pareille, selon l'usage de son pais, dès qu'il eut le premier avis d'une rupture entre les deux nations.

Mr. de Pezold, résident de Saxe, est revenu en cette cour : les équipages du baron de Riedesel, ministre-plénipotentiaire
du

du Roi de Prusse, sont déjà arrivés. Une nouvelle attaque de goutte a retardé le départ du comte de Cobenzl, qui doit retourner à Berlin en qualité de ministre-plénipotentiaire de cette cour.

Nos troupes sont actuellement rentrées en grande partie dans leurs quartiers. On apprend de Presbourg qu'un bâtiment, transportant des Croates dans leur pays, a péri malheureusement, & qu'on n'a pu sauver que 4 personnes avec un cheval.

MUNICH (le 20 Juillet.) Mr. le comte de Fugger de Zinnenberg, chambellan & conseiller intime actuel du Sérénissime Electeur Palatin, qui avoit été chargé d'aller reprendre au nom de ce Prince les fiefs de l'Empire que possédoit feu l'Electeur Maximilien de Baviere, en a été remis en possession par le comte de Hartig, ministre impérial, en vertu d'une patente de l'Empereur du 24 Mai, qui constitue le nouveau Duc de Baviere administrateur de tous ces fiefs, avec la jouissance pleine & entière des revenus, & le droit d'y faire rendre la justice en son nom, jusqu'à ce qu'il soit pourvû autrement, selon les constitutions de l'Empire. Ces deux Seigneurs aiant rempli la commission qu'ils avoient reçue de leurs cours respectives à cet égard, & en dernier lieu dans le landgraviat de Leuchtenberg & les seigneuries de Sulzbourg & de Pyrbaum, où ils ont fait afficher comme ailleurs la patente impériale, se sont séparés le 3 de ce mois pour retourner l'un à Vienne & l'autre

tre en cette ville, afin d'y rendre compte à leurs cours de leur commission. La patente impériale est de la teneur suivante.

Nous JOSEPH II, par la grace de Dieu, Empereur des Romains &c. Sçavoir faisons à un chacun, & sur-tout à tous les baillis, vassaux & sujets des fiefs d'Empire, qui nous étoient dévolus, dont nous avons pris possession comme Empereur des Romains & que nous avons fait administrer jusqu'ici, que par des raisons à ce nous mouvantes, nous avons très-gracieusement résolu de donner dès-à présent au très-illustre Charles-Théodore Comte Palatin du Rhin, Duc de Baviere, Comte de Veldenz & de Sponheim, Grand-Panetier du St. Empire romain, notre très-cher cousin & Electeur, l'administration *ad interim* des fiefs d'Empire, possédés par la Dilection le feu Electeur de Baviere, Maximilien-Joseph, desquels nous avons fait prendre possession comme Empereur des Romains, en vertu des loix de l'Empire, ainsi qu'il est dit dans notre patente impériale rendue à ce sujet le 16 Janvier de l'année dernière, de sorte qu'en notre nom impérial il pourra les administrer à l'avenir jusqu'à ce que nous en disposions autrement selon les loix de l'Empire. C'est en conséquence que nous accordons par celles ci à Sa Dilection Charles-Théodore, Electeur Palatin, notre plein-pouvoir impérial concernant l'administration des susdits fiefs d'Empire, de laquelle il sera chargé à l'avenir en notre nom; nous ordonnons en même tems par celles-ci à tous baillis, vassaux & sujets des dits fiefs d'Empire, en conséquence de l'hommage qu'ils nous ont prêté, d'honorer & de révéler sa Dilection le susdit Electeur Palatin en qualité d'administrateur des dits fiefs d'Empire; nous leur enjoignons d'obtempérer en tout à ses ordres, de lui remettre fidèlement toutes les redevances, impôts, tailles & tout ce qui fait partie légitime des revenus des dits fiefs, de ne se laisser détourner de ce devoir par qui que ce soit, sous peine d'encourir notre disgrâce impériale, tandis que ceux qui n'auront pas

obéi à nos ordres, ou qui auront prévariqué, seront punis très-rigoureusement. Nous répétons cependant de nouveau ici & nous déclarons, comme nous l'avons déjà fait dans nos patentes impériales antérieures, que tous ceux qui croient avoir en quelque façon des prétentions légitimes sur les dits fiefs d'Empire, peuvent se les réserver pour les faire valoir par la voye de droit. Nous ordonnons en même tems très-sérieusement à tous les Electeurs, Princes tant ecclésiastiques que seculiers, prélats, barons, chevaliers, maréchaux & intendans des provinces, baillis, capitaines, vicedoms, administrateurs, juges, bourgeois-maitres, conseillers, bourgeois, à toutes les communautés, ainsi qu'à tous nos autres fideles sujets & à ceux de l'Empire de quelque dignité, état ou condition qu'ils puissent être, de se conformer autant qu'il dépend d'eux à l'ordonnance que nous venons de rendre relativement aux fiefs de l'Empire, de ne s'aviser en aucune manière de mettre obstacle à son exécution, mais plutôt de prouver par leur conduite qu'ils sont en tout prêts à la maintenir conformément aux constitutions de l'Empire. Quoi faisant, ils feront ce que nous exigeons d'eux & ce que demande le bien de tout l'Empire, qui forme l'objet de notre très-sérieuse attention. Donné à Vienne, le 24 Mai 1779, la seizième année de notre regne.

JOSEPH.

Vu : Prince de COLLOREDO.

(L. S.) Par ordre spécial de Sa Majesté l'Empereur.

François-George, baron de Leykam.

Il continue d'y avoir des changemens dans les principaux postes de la cour. Le comte de Seinsheim, grand-maître & premier ministre du feu Electeur de Baviere, se retire, pour être remplacé par le baron de Vie-regg, qui, à la charge de grand-écuyer de

la cour de Manheim, joignoit depuis plusieurs années celle de ministre de confiance de S. A. Elect. Palatine. Le baron de Hompesch, ministre de conférence de ce Prince, a aussi demandé sa démission.

BERLIN (*le 20 Juillet.*) Le Roi a nommé pour son ambassadeur-extraordinaire à la cour de Russie son Exc. Mr. le comte de Görz, ministre d'état & grand-maître de la garde-robe, qui ira relever le comte de Solms qui y étoit revêtu du même caractère, & qui a demandé son rappel à raison de sa santé qui est fort chancelante. Le baron de Riedesel est à Potzdam où il reçoit ses instructions pour retourner à Vienne. Le comte de Cobenzl qui doit revenir également ici, a fait déjà retenir son hôtel.

NURENBERG (*le 30 Juillet.*) Le 11 de ce mois nos astronomes furent singulièrement inquiets au sujet de je ne sçais quel affoiblissement remarqué dans la lumière du soleil. Quoique le ciel fût sans nuage, l'astre du jour parut à peu-près avec cette portion de splendeur, que lui laisse la lune lorsque cette planète se met entre lui & la terre. Ce phénomène n'étoit sans doute que l'effet très-simple d'une atmosphère surchargée de vapeurs; cependant les sçavans ne laisserent pas de multiplier les raisonnemens : plusieurs crurent même très-fermement à une grande révolution arrivée dans le corps du soleil, jusqu'à ce que le lendemain ramenant ce brillant flambeau des siècles, avec tout l'éclat que le Créateur lui a imprimé dès le

15. Août 1779.

599

commencement du monde, dissipa ces doctes conjectures & les rangea parmi les rêveries des spéculateurs systématiques (a).

HAMBOURG (le 29 Juillet.) Le 5 de ce mois, un vaisseau d'Amsterdam, capitaine Pierre Rinder, après avoir long tems lutté contre les vagues, entra heureusement dans ce port. Quelques barils d'huile dont le vaisseau étoit chargé, avoient pris le parti de briser, & on ne manqua pas d'attribuer à cet onguent le salut de l'heureux capitaine Rinder. Mais comme nous voions très-souvent arrachés à la tempête des navires qui ne portent aucune huile & qui n'en répandent aucune, nous croions devoir attendre d'autres événemens pour nous décider sur la vertu que Pline attribue à l'huile ainsi qu'aux hannetons (b), pour pacifier les tempêtes (c).

(a) Autres exemples de ces doctes délires dans les *Observations philosophiques*, p. 132, édit. de Paris 1778.

(b) Voyez le Journal du 15 Juin 1775. p. 878.

(c) Depuis la dissertation que j'ai publiée sur cette matière en 1775, & qui n'est que le résultat des observations & des faits inférés dans différens numero de ce Journal, je n'avois plus entendu parler de cette merveilleuse qualité de l'huile, jusqu'à l'aventure de Pierre Rinder, le 5 Juillet 1779. Je croirois donner trop à l'amour-propre si j'attribuois ce long silence à mes observations ; si des critiques impartiaux & judicieux ne les avoient jugé propres à produire cet effet. On peut consulter les *Affiches & Annonces* 1778. n. 30, p. 117. — *La nature considérée*, 1779. n. 5. p. 239. &c.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 30 Juillet.*) Le chevalier York, ambassadeur - extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. le Roi de la Grande-Bretagne, a présenté, le 22 de ce mois, à L. H. P. les Etats - Généraux des Provinces-unies des Pais-Bas, le mémoire suivant.

Hauts & Puissans Seigneurs,

Depuis que la France par sa déclaration, faite à Londres, le 13 Mars de l'an passé, a achevé de développer ses vastes & dangereux desseins, que le pacte de famille avoit déjà annoncés à l'Europe; celle-ci a été témoin de la conduite sage & modérée du Roi de la Grande-Bretagne, qui a tâché d'éloigner le fléau de la guerre; évitant autant que possible d'y envelopper ses voisins & alliés.

Une conduite pareille, fondée sur la modération la plus marquée, parut avoir enhardi la cour de Versailles au point, qu'après avoir encouragé des sujets rebelles sous le masque trompeur de liberté de commerce, & d'indépendance, à plonger le poignard dans le sein de leur patrie; non contente d'un procédé aussi hostile, la France vient encore, après avoir entraîné l'Espagne dans ses vûes, sans aucune querelle nationale, & sans pouvoir même alléguer aucun motif plausible pour colorer sa conduite, de faire éclater de plus en plus ses projets dangereux contre la Grande Bretagne même, & d'annoncer, avec tout l'appareil impérieux de son ambition recon nue, une invasion dans les îles britanniques.

A la nouvelle de ces préparatifs extraordinaires & multipliés, V. H. P. auront d'avance justifié les instances pressantes & réitérées, que le Roi de la Grande - Bretagne n'a pu se dispenser de leur faire au sujet des munitions navales, & se trouveroient par le danger notoire de l'Angleterre,

gleterre, justifiées pleinement vis-à-vis de cette partie de leurs sujets qui réclame contre toute restriction, que l'amitié & la justice sollicitent également, en faveur de la demande de ma cour.

Mais les moyens qui ne sont dans le fond que des palliatifs pour prévenir un mal futur, ne sont plus de saison, le danger est devenu pressant, le remède doit être prompt. Les stipulations d'un traité fondé sur l'intérêt de commerce seul, doivent céder à celles qui sont fondées sur les intérêts les plus chers aux deux nations. Le moment est venu pour décider si la Grande-Bretagne, qui a tant répandu de sang & de trésors pour secourir les autres & pour maintenir la liberté & la religion, n'aura d'autres ressources contre la malice & l'envie de ses ennemis, que son courage & ses propres forces; si elle se verra abandonnée par ses plus anciens amis & alliés, aux vûes ambitieuses de la Maison de Bourbon, qui veut tout écraser, pour dominer sur tout; & si l'Europe en général, & V. H. P. en particulier verroient avec indifférence établir un système qui détruiroit évidemment cet équilibre, qui est seul le garant de la sûreté de leur commerce, de leur liberté & de leur existence même.

Le Roi, H. & P. S., a une trop haute opinion des lumières, de la bonne foi & de la sagesse de la république, pour douter un moment des sentimens de V. H. P. en pareille occasion; une nation, dont les fastes ne contiennent presque que le récit des dangers que l'ambition de la France a fait naître successivement; dont les beaux jours sont marqués par l'union la plus intime avec l'Angleterre; une nation enfin accoutumée à exiger l'exécution littérale & rigoureuse d'un traité onéreux, a trop de générosité pour manquer à ceux qui ont réuni les intérêts des deux nations depuis plus d'un siècle.

C'est dans cette persuasion, jointe à ce qu'il y a de plus sacré entre les hommes, que le soussigné ambassadeur extr. & plénip. du Roi de la Grande-Bretagne a, par ordre exprès, l'honneur de notifier à V. H. P., que le danger qui me-

nance ses royaumes, met Sa Majesté dans la nécessité de réclamer, sans perte de temps, les secours stipulés par les traités de 1678 & autres, & dont le *casus fœderis* est si clairement expliqué dans l'article séparé de 1716. Elle les attend avec la confiance d'un voisin qui n'a jamais manqué à ses engagements, & se confie au reste dans la bénédiction divine sur la justice de sa cause & sur la fidélité & la valeur de ses sujets.

Le souffigné attendra avec la plus vive impatience, une résolution précise, prompte & favorable, & est prêt à conférer avec les députés de V. H. P. sur les mesures ultérieures à prendre.

Fait à la Haye, le 22 Juillet 1779.

(Signé) Le chevalier York.

Extrait d'une lettre de Dunkerque le 30
Juillet 1779.

Le capitaine Royer, marin brave & déterminé, qui s'est déjà rendu célèbre par l'enlèvement d'un navire anglois supérieur en forces au sien, après un combat opiniâtre de plus de 4 heures, qui lui a mérité une épée du Roi, vient encore de se signaler par une action plus belle; le 16 de ce mois de Juillet, étant en croisière entre l'Angleterre & la Hollande, à environ 50 lieues au nord de cette ville, il fit rencontre de 7 pinques angloises qui portoient ensemble 48 pieces de canons, le bâtiment qu'il montoit n'en avoit que 16; cependant il n'a pas balancé malgré l'inégalité de forces à attaquer cette flotille, & après un combat de près de 5 heures, il a réussi par une manœuvre des plus habiles & presque incroyable à s'emparer de 5 pinques & d'en couler une à fond; il n'a eu heureusement que deux hommes tués & quelques blessés, & j'ai eu le plaisir le 19 au soir de le voir arriver en ce port avec ses cinq prises, dont la moindre étoit un bâtiment deux fois plus gros que le sien; l'un de ces navires étoit commandé par une femme que j'ai vu débarquer ainsi qu'environ 70 prisonniers anglois; ces 5 navires sont chargés de charbon-de-terre qui arriva fort à-propos puisque la ville en manquoit.

Le capitaine Royer est un homme de 28 à 30

15. Août 1779.

603

ans ; il a été reçu avec la plus grande distinction par nos généraux ainsi que par Mr. de Calonne notre intendant. On lui a fait tous les honneurs qu'il méritoit.

I T A L I E.

ROME (le 15 Juillet.) Le 12 de ce mois, le Pape a tenu un consistoire secret dans lequel il créa deux cardinaux ; l'un est Mgr. Hertzan, auditeur de la rote ; Sa Sainteté s'est réservé l'autre *in petto*.

BOLOGNE (le 12 Juillet.) Mercredi au soir à environ 24 heures, nous ressentîmes ici une nouvelle secousse de tremblement de terre, plus violente que les précédentes. Elle renversa beaucoup de cheminées, endommagea beaucoup de bâtimens, & jetta dans la consternation tous les habitans dont la plupart se sont réfugiés à la campagne. Cependant il n'y a eu personne de tué, mais plusieurs ont été blessés par les pierres & les tuiles qui sont tombées du haut des maisons sur ceux qui s'enfuoient. Ce qu'il y a de plus fâcheux, est que nous craignons encore d'autres secouffes, parce que nous sentons que la terre n'est pas encore tranquille.

A N G L E T R E R E.

LONDRES (le 25 Juillet.) Le 7 au soir, l'amirauté fut informée par exprès du retour du chevalier Hardy avec toute sa flotte à Torbay. Peu de jours après elle lui envoia

ordre de remettre en mer le plutôt possible ; mais , pour satisfaire en même tems à sa réquisition , elle a fait presser vivement la fortie des vaisseaux dont l'armement étoit presqu'achevé. En conséquence la Résolution de 74 canons , capitaine sir Chaloner-Ogle , appareilla le 10 de Portsmouth : il fut suivi le 14 du Terrible de 74 , capitaine sir Richard Bickerton. Le Marlborough de même force sera prêt en peu de jours ; & l'on travaille à finir l'équipement du Formidable de 90 , de la Princesse Amélie de 80 , du Culloden de 74 & de l'Ardent de 64 canons. En attendant que tous ces vaisseaux puissent le rejoindre , le chevalier Hardy , obéissant aux ordres du gouvernement , a remis en mer le 12 de Torbay avec sa flotte , forte de 33 vaisseaux de ligne , outre les frégates & un grand nombre de cotters , qui servent à entretenir la correspondance entre elle & nos ports. Mr. Johnstone , capitaine de vaisseaux , mais plus connu sous son titre de gouverneur & de commissaire-pacificateur , appareilla de Portsmouth le 9 Juillet montant le Romney de 50 canons , & accompagné de la Convertie (ci-devant la Pallas) de 36 , du Croissant & de l'Embuscade de 32 , de l'Ecureuil de 20 & des cotters le Serpent-à-sonnette & le Milan. L'on ignore la destination de cette petite escadre ; mais , vû le besoin pressant que le gouvernement a de toutes les forces maritimes de la nation , il faut que l'objet en soit plus important que de récompenser le zele , que Mr. Johnstone , ci-devant l'un des

principaux membres de l'opposition , a témoigné en parlement pour l'honneur des ministres , sur-tout en attaquant la conduite de l'amiral Howe. — La cour reçut le 15 des dépêches de l'amiral Byron : comme elle n'a rien publié de leur contenu , une partie du public en augure peu favorablement : d'autres se contentent de dire , que ses lettres ne font mention d'aucun événement intéressant. — Un officier arrivé de la Nouvelle-York , a apporté des dépêches du général Clinton , lesquelles contiennent un journal des opérations du corps de l'armée-royale employée dans la baie de Chesapeak , pendant le mois de Mai , lesquelles ont été très-heureuses , & confirment que les colonies de la Virginie , de la Caroline & de la Géorgie , sont autant que soumises à l'obéissance de l'Angleterre. Il y a eu une action près de Carlstown , entre le général Prevôt & le général Lincoln , où ce dernier a été défait , & ce combat a été suivi , à ce que l'on assure , de la reddition de cette capitale des Carolines. — La cour a aussi reçu avis de l'arrivée de l'amiral Arbuthnot à la Nouvelle-York , qu'il a débarqué les renforts destinés pour l'armée-royale ; qu'ensuite il en avoit fait voile pour aller joindre l'amiral Byron aux Indes-occidentales ; & que le général Clinton alloit se mettre en marche pour attaquer Washington , qui se trouvoit retranché avec 6000 hommes sur la frontière de la colonie de Jersey.

Dans une assemblée du corps de ville de Dublin, tenue le 6 du courant, il a été unanimement résolu de présenter l'adresse suivante au Roi.

GRACIEUX SOUVERAIN.

Nous le lord maire, les sberifs, les communes & citoyens de votre ancienne & loyale cité de Dublin; nous approchons avec soumission du trône, animés par l'indignation honnête dont nous pénétrons les desseins insidieux de la Maison de Bourbon, l'ennemie de V. M; & échauffés par le zèle le plus ardent qui nous porte à maintenir la sûreté & l'honneur de votre gouvernement: remplis de ces sentimens nous oublions pour quelque-tems les restrictions injustes & impolitiques mises sur notre commerce & continuées à la réquisition des sujets britanniques de V. M, prêts à voler à leur défense, nous jettons au loin derrière nous le souvenir des torts qui nous ont été faits, & nous nous flattons que la sagesse & la clémence de V. M. accepteront l'offre que nous lui faisons en ce moment de nos biens & de notre sang pour soutenir toute guerre juste ou nécessaire: nous ne faisons point cette offre comme la feroit un peuple insensible aux calamités accumulées qui ont été entassées sur lui par une fausse politique & des ministres ignorans: nous ne la faisons point pour nous conformer à la forme d'une adresse, obtenue par l'influence ministérielle, de mercénaires pensionnés, qui, au jour de l'épreuve, vous abandonneroient; elle est le tribut libre & volontaire d'une classe d'hommes dont le zèle se plaît à manifester la loyauté sans tache de leur pays pour l'auguste Maison de Brunswick; elle émane d'une résolution solidement prise par des sujets qui placent leur confiance dans les intentions bienfaisantes de leur Souverain; & qui espèrent humblement que par la faveur de la divine Providence, au moyen des efforts unis de tous vos sujets, & à l'aide de conseils plus sages que ceux qui ont été adoptés dans ces derniers tems;

l'empire britannique pourra non-seulement faire avorter les desseins de ses ennemis nombreux, mais même parvenir encore à ce point de force & de gloire, dont à présent il est si misérablement déchu.

Voici la copie de la réponse à la déclaration de la cour d'Espagne, envoyée le 13 de ce mois par le lord Weymouth, secrétaire d'état, au marquis d'Almodavar, ci-devant ambassadeur de S. M. Catholique à Londres.

Le marquis d'Almodavar, ci-devant ambassadeur de Sa Majesté Catholique à cette cour, est parti subitement, laissant au vicomte Weymouth, secrétaire d'état de Sa Majesté Britannique, une déclaration de guerre soutenue d'un exposé des motifs que sa cour met en avant pour justifier une démarche aussi violente. Dans cet exposé l'Espagne affecte de se plaindre en général du peu de désir du Roi de maintenir la paix, & en particulier des insultes faites au pavillon espagnol, & de la violation du territoire de Sa Majesté Catholique.

Comme rien n'étoit plus éloigné des intentions du Roi que de violer l'amitié qui subsistoit entre la Grande-Bretagne & l'Espagne, c'est par les ordres de Sa Majesté que le dit vicomte Weymouth va donner une telle représentation des matieres dont il est question dans la susdite déclaration, qu'il ne doute pas devoir mettre dans le plus grand jour la sincérité avec laquelle Sa Majesté a cherché à maintenir la tranquillité générale.

Le peu de désir de la paix, qu'on suppose au Roi, se déduit de la conduite qu'on attribue à la Grande-Bretagne durant la dernière négociation. Après des professions de l'impartialité de Sa Majesté Catholique, & un exposé de son offre de médiation entre la Grande-Bretagne & la France, & de l'acceptation qui en fut faite; la déclaration affirme qu'on a fait les démarches les plus énergiques, & celles qui devoient produire

le plus d'effets, pour ramener les deux Puissances à un accommodement également honorable pour les deux parties; qu'à cette fin on a proposé de sages tempéramens; mais que quoique ces propositions aient été conformes à celles qu'en d'autres tems la cour de Londres elle-même avoit jugé convenables pour un accommodement, elles ont été rejettées d'une manière qui prouve bien le peu de désir qu'a le cabinet britannique de rendre la paix à l'Europe, & de conserver l'amitié du Roi Catholique.

Les conditions proposées par la France étoient au dernier point injurieuses & inadmissibles, & le Roi avoit expressément déclaré qu'il les regardoit comme telles. Il étoit clair que le tempérament proposé par l'Espagne tendoit inévitablement à assurer & à rendre effectives ces mêmes conditions injurieuses qui avoient été auparavant déclarées inadmissibles. Les pernicieuses conséquences du tempérament proposé avoient été expliquées à la cour d'Espagne, par les ordres du Roi, de la manière la plus amicale, & on l'avoit expressément rejetté: si cela eût été autrement, il n'y auroit point eu de raison pour un *Ultimatum*; & ce ne fut pas sans étonnement qu'après cette première réponse, le Roi reçut un *Ultimatum* de la cour d'Espagne, contenant non-seulement les mêmes propositions que celles qui avoient été rejettées, mais énoncées avec très-peu de variation dans la forme.

La déclaration fait entendre, que la cour d'Espagne avoit annoncé le 28 de Septembre dernier aux Puissances belligérantes, qu'au cas que la négociation ne produisit aucun effet, elle prendroit son parti.

Si le parti que l'Espagne prend ouvertement aujourd'hui est celui que dès ce tems-là même elle étoit secrètement dans l'intention de prendre, il eût mieux convenu à sa dignité de l'avouer dès-lors, & de se ranger ouvertement sous les bannières de la France. Au lieu de cette conduite, la cour de Madrid, affectant l'impartialité, a offert de négocier par sa médiation, & non pas de dicter les conditions de la

paix, promettant à chaque cour la communication des conditions exigées par l'autre, afin qu'elles pussent être modifiées, expliquées, ou bien rejetées. Quand les conditions proposées par la France eurent été rejetées, qu'on déclara à l'Espagne que ses tempéramens ne pouvoient être acceptés, & qu'elle retira sa médiation : cette démarche même a été accompagnée d'assurances que l'amitié subsistante entre les deux nations n'en seroit point interrompue. Cela est si vrai, que même dans la déclaration actuelle, qui déclare des hostilités de la part de l'Espagne, on n'a pas osé prétendre que la non-acceptation des tempéramens proposés soit une des causes de la guerre : si on l'insinue, c'est une raison de plus qu'a Sa Majesté de se plaindre de l'injustice & de l'arrogance d'une semblable prétention.

Les causes de la guerre que l'Espagne a jugé à propos de mettre en avant, sont les insultes contre son pavillon, & la violation faite à son territoire. Quant aux premières, voici les termes du mémoire : On a fait des prises : on a visité & pillé des bâtimens ; on a fait feu sur un grand nombre qui ont été forcés à se défendre ; on a ouvert & mis en pièces les registres & les paquets de la cour même trouvés à bord des paquebots couriers de Sa Majesté Catholique.

Toutes sortes de navires américains ont été reçus dans les ports de l'Espagne ; ils ont été munis de fausses lettres de mer, & ont porté le pavillon espagnol ; leurs corsaires ont pillé sans distinction de pays ; & telle a été l'industrie du ministère espagnol à accumuler des griefs, qu'il a représenté ces déprédations même comme des injures reçues de la part de la Grande-Bretagne. Ces plaintes, qui en tout n'ont pas été au-delà de vingt-quatre, ne spécifioient souvent aucun auteur de l'insulte supposée reçue ; celles qui l'ont fait étoient souvent mal fondées, & en général frivoles. On convient cependant que les réponses ont été amicales. Le Roi pensoit qu'il étoit digne de lui non-seulement d'employer les précautions les plus propres à prévenir les désordres qui pourroient blesser les nations neutres,

mais encore de faire tous ses efforts pour les punir & les réparer. Telle a été sa conduite toutes les fois qu'il a été possible de découvrir & de convaincre les coupables. Parmi des opérations aussi vastes que l'ont été celles de cette guerre, il n'est pas étonnant qu'il se soit commis quelques irrégularités; mais quand de tels cas ont été prouvés, restitution a été faite, avec des amplexes dommages, & tous les fraix.

On a avancé que sa Majesté Catholique a déclaré formellement à la cour de Londres, dès que la France a commencé les hostilités, que la conduite de la Grande-Bretagne seroit la règle de celle que l'Espagne auroit à tenir. Néanmoins treize vaisseaux anglois ont été saisis, & l'on est encore à apprendre sous quel prétexte, ou par quel ordre, quoique le Roi ait ordonné qu'on fit les représentations qui sont d'usage en pareil cas entre les nations qui sont en amitié; ce que Sa Majesté a fait parce qu'elle n'a pas pu attribuer ces saisies à un dessein perfide & ennemi, jusqu'à ce que la déclaration présente eût expliqué la conduite de la cour de Madrid.

La violation prétendue du territoire de l'Espagne se réduit à quatre chefs différens.

Premièrement, il est dit qu'on a menacé les domaines de la couronne espagnole en Amérique; sans articuler les tems, les lieux, ni les circonstances.

En second lieu, le mémoire porte qu'on a soulevé les nations indiennes contre les innocens habitans de la Louisiane, qui auroient été la victime de leur fureur, si les Chatcas eux-mêmes ne se fussent repentis & n'eussent révélé le complot. Il est avéré que le gouverneur de la nouvelle Orléans a tâché de séduire les Chatcas, & qu'il a reçu avec amitié les peuplades qui dévastoiéent les possessions angloises occidentales. Ces peuplades ont été ramenées, mais elles n'ont pas été excitées contre le territoire espagnol: on ne l'a point tenté; on n'en a point eu l'idée.

La déclaration annonce, que ces différens griefs ont été formellement représentés à la cour de Londres. Et vu la nature équivoque & les expressions

pressions peu assurées de ces deux derniers articles, de telles représentations étoient spécialement nécessaires à l'observation exacte de la bonne foi que se doivent l'une à l'autre des nations en amitié : mais il n'est pas vrai qu'on ait fait aucune représentation à cette cour sur l'un ou sur l'autre des articles précédens, auxquels il eût été aisé de faire les réponses les plus amples & les plus satisfaisantes.

Il est dit, en troisième lieu, qu'on a usurpé la Souveraineté de Sa Majesté Catholique dans la province de Darien, & sur la côte de St. Blas, le gouverneur de la Jamaïque ayant accordé à un Indien la patente de capitaine-général de ces provinces. Une pareille plainte avoit été portée le 8me. d'Avril dernier, suivant la manière usitée par les nations qui sont en amitié. Aucune information de cette affaire n'ayant été transmise de la Jamaïque, on a écrit pour avoir des éclaircissémens sur ce fait, mais le tems n'a pas encore suffi pour recevoir la réponse.

Enfin il est dit qu'on a violé le territoire de la baie d'Honduras, en y exerçant des actes d'hostilité contre des Espagnols, qu'on a emprisonnés, & dont on a envahi les maisons : & que la cour de Londres avoit jusqu'ici négligé d'accomplir ce que stipule relativement à cette côte l'article 17me du traité de Paris.

Ce qui regarde la fréquentation de la baie d'Honduras par les sujets de l'Angleterre a été réglé par l'article qu'on cite, & finalement arrangé avec la cour d'Espagne en 1764. Depuis ce tems il n'y a eu aucune plainte de part ou d'autre, & cette cour ignore qu'il en existe aucun sujet. Ce n'est point certainement ici un de ces griefs que la déclaration suppose avoir été détaillés dans des mémoires remis au ministère de Londres, ou à l'ambassadeur du Roi à Madrid.

Telles sont les causes alléguées par la cour d'Espagne au nom de Sa Majesté Catholique, comme justifiant devant Dieu & devant l'univers le commencement d'hostilités contre la Grande-Bretagne. Le Roi s'en rapporte à la position actuelle

des affaires, la même que celle qui subsiste depuis la conclusion du dernier traité, comme à une preuve effective, qu'aucun motif n'a pu exciter en lui la disposition à violer ce traité. Il s'en rapporte à la suite toujours uniforme de sa conduite depuis cette époque, pour fournir des preuves également fortes qu'il a tâché de le maintenir avec toute l'affiduité & tout le soin, qu'exigeroient de lui les intérêts de l'humanité & le bonheur de ses sujets. Il s'en rapporte enfin à la conduite de ses ennemis, & spécialement à la susdite déclaration de la cour d'Espagne, pour fournir la dernière preuve de la nécessité à laquelle il est réduit de défendre les droits de la couronne & de son peuple contre un projet décidé de les envahir; projet auquel la cour d'Espagne participe enfin ouvertement, sans même donner la moindre raison qui puisse colorer un tel procédé.

Madame la marquise d'Almodavar, se promenant la veille de son départ dans les allées de Ranelagh, eut le désagrément de perdre une de ses pantoufles. Cette aventure a fait naître différentes conjectures sur le succès que l'Espagne auroit dans cette guerre; mais tous les horoscopes de Londres ont auguré, qu'elle lui sera funeste.

FRANCE.

PARIS (le 30 Juillet.) Il paroît un arrêt du conseil-d'état du 11 de ce mois, portant, " que Sa Majesté, guidée par les motifs de bienfaisance & d'amour envers ses peuples, qui l'ont engagée à établir une administration provinciale dans ses provinces du Berry & du Dauphiné, s'est déterminée à en former dans la généralité

„ de Montauban une pareille , qui sera com-
 „ posée de 10 membres du clergé, de 16
 „ gentilshommes propriétaires, & de 29
 „ membres du tiers-état tant députés des
 „ villes que propriétaires habitans des cam-
 „ pagnes „ Cet arrêt est composé de 9 ar-
 ticles, pareils à ceux des arrêts rendus en
 faveur du Berry & du Dauphiné. Le
 Roi a fixé le 20 pour la tenue de l'assem-
 blée préliminaire à Villefranche. — Les
 remboursemens annuels par voie de lote-
 rie, ordonnés par les arrêts du conseil des
 13 Novembre & 2 Décembre 1770, 10 Fé-
 vrier 1772, & 7 Décembre 1777, s'exécu-
 tent avec la plus grande exactitude. Ceux
 qui doivent avoir lieu pendant le cours de
 la présente année, & qui s'effectuent très-
 régulièrement de mois en mois, en suivant
 l'ordre de la sortie des numéros, sont, se-
 lon le relevé des tirages des différens effets,
 de 642,950 livres en actions de la compagnie
 des Indes; 3,600 000 livres en billets des fer-
 mes; 3,037,113 livres 8 sols, 7 deniers, en
 rescriptions & assignations; 2,100 000 li-
 vres de l'emprunt de Décembre 1777; le
 total étant ainsi de 9 millions, 380 mille
 63 livres, 8 sols, 7 deniers. Quand on voit
 la France, au milieu des dépenses de la guerre
 présente, sans avoir recours à de nouveaux
 impôts, s'occuper des moyens & les trouver
 pour éteindre ainsi successivement des capi-
 taux considérables, on ne sçauroit douter
 de la situation de ses finances ni de l'éten-
 due de ses ressources; & lorsqu'on la voit,

bien loin de perdre de vûe des arrangemens de cette espece, les observer aussi fidèlement & avec tant de ponctualité, l'on ne peut s'empêcher de reconnoître la sagesse & la justice, qui dirigent son administration actuelle, ni refuser d'y prendre la plus grande confiance.

Mgr. le duc de Chartres, après avoir resté trois jours au Havre, en est parti le 17 pour St. Malo. Depuis le 9 de ce mois, les troupes rassemblées dans ce dernier port sont exercées à s'embarquer & à débarquer dans l'ordre prescrit; &, comme on ne les prévient pas si c'est par forme d'essai ou pour quelque dessein réel qu'elles mettent en mer, l'expédition projetée pourra s'exécuter à l'improviste, d'abord que la flotte combinée fera à portée de la protéger.

Les lettres d'Espagne, en date du 5 de ce mois, portent que Mr. le comte d'Orvilliers étant arrivé à la hauteur du port de la Corogne, fit dire à Mr. d'Arce, commandant en chef de l'escadre qui s'y trouvoit, qu'il étoit à 8 lieues de lui, & qu'il le vint joindre. Le commandant espagnol demanda qu'il se rapprochât à 4; à quoi il répondit qu'il ne le pouvoit sans exposer ses vaisseaux. Mr. d'Arce prétextâ ensuite que le vent n'étoit pas bon; pour lui ôter toute excuse, Mr. d'Orvilliers envoya deux de ses vaisseaux à la Corogne, avec ordre d'en sortir quand le vent le permettroit. Sur le retour de ces vaisseaux, que l'escadre espagnole ne suivit point, le général françois dépêcha pour *ultimatum*.

matum au commandant espagnol, une corvette dont le capitaine eut ordre de lui annoncer qu'il étoit chargé de dépêches à envoyer à Mr. de Montmorin, ambassadeur de France à Madrid, si Mr. d'Arce ne mettoit incessamment à la voile. Le commandant espagnol expédia sur cela un courier à Madrid, & sans attendre la réponse, mit tout de suite dehors. Ces lettres ajoutent que le Roi d'Espagne aiant été informé des lenteurs & des subterfuges de son commandant, en fut si irrité, que le 2 juillet il fit expédier l'ordre de le démonter & de le conduire au château St. Antoine; voulant que Mr. de Solano, son second, le remplaçât; & dans le cas où l'escadre seroit à la mer, S. M. enjoignit de faire partir une corvette avec ordre à Mr. de Solano de prendre le commandement, de dégrader Mr. d'Arce, & de le garder à bord comme simple particulier, jusqu'à nouvel ordre. Le même jour 2 juillet, il étoit parti 13 autres couriers de Madrid, sans qu'on sçût qu'elle étoit leur destination. Tels sont les avis préliminaires qui nous sont parvenus de cette étrange affaire, qui s'éclaircira mieux dans peu de jours, & qui paroît être très-grave. On parle de trahison combinée pour faire échouer les opérations du ministère espagnol; on dit que 4 chefs des bureaux de la marine ont été arrêtés; que l'on craint beaucoup pour le ministre même de ce département; & que les 13 couriers expédiés dans un même jour étoient sans doute porteurs de nouveaux or-

dres pour prévenir l'effet de la trahison projetée. Il paroît néanmoins certain que la jonction s'est effectuée le 20.

La cour a fait publier une déclaration, dans laquelle on expose aux yeux de l'univers les motifs de la conduite du Roi envers la Grande-Bretagne. Voici la teneur de cette pièce intéressante.

“ Lorsque la Providence appella le Roi au trône, la France jouissoit de la paix la plus profonde. Le premier soin de S. M. fut de manifester à toutes les Puissances son désir d'en perpétuer la durée. Toutes applaudirent à des dispositions aussi heureuses, le Roi d'Angleterre en particulier en témoigna sa satisfaction, & donna à S. M. les assurances les plus expressives d'une sincère amitié. Cette réciprocité de sentimens autorisoit le Roi à croire que la cour de Londres étoit enfin disposée à suivre une marche plus juste & plus amicale que celle qu'elle avoit tenue depuis la paix conclue en 1763, & qu'elle mettroit un terme aux procédés arbitraires que les sujets du Roi avoient éprouvés de sa part, depuis cette époque, dans les quatre parties du monde. S. M. se persuadoit qu'elle pouvoit d'autant plus compter sur la vérité des protestations du Roi d'Angleterre, que le germe de la révolution que l'Amérique vient d'éprouver, commençoit à se développer de la manière la plus alarmante pour la Grande-Bretagne „

“ Mais la cour de Londres, prenant pour crainte ou pour foiblesse ce qui n'étoit que l'effet des dispositions pacifiques du Roi, demeura fidèle à son ancien système, elle continua ses vexations & ses actes de violence contre le commerce & la navigation des sujets de Sa Majesté „

“ Le Roi jugeant le Roi d'Angleterre d'après ses propres sentimens, lui déféra avec la plus grande franchise tous ses griefs, & il en attendoit avec confiance le redressement ; il y a plus, S. M. instruite des embarras que causoient à la

cour de Londres les affaires de l'Amérique-Septentrionale, évita de les augmenter en insistant trop vivement sur des réparations que le ministère anglois ne cessoit de promettre & d'étudier,,.

“ Telle étoit la position des deux cours lorsque les procédés de celle de Londres forcèrent ses anciennes colonies de recourir à la voie des armes pour maintenir leurs droits, leurs privilèges & leur liberté. Tout le monde connoit l'époque où cet événement éclata : les démarches multipliées & infructueuses des Américains pour rentrer dans le sein de leur mère-patrie ; la manière dont l'Angleterre les repoussa ; enfin l'acte de l'indépendance qui en fut, & qui en dut être le résultat,,.

“ L'état de guerre où les Etats-unis de l'Amérique septentrionale se trouverent nécessairement à l'égard de l'Angleterre, les força de se frayer un chemin pour arriver jusqu'aux autres Puissances de l'Europe, & pour ouvrir un commerce direct avec elles : le Roi auroit trahi les intérêts les plus essentiels de son royaume, s'il eût refusé de les admettre dans ses ports, & de les faire participer aux avantages dont jouissent toutes les autres nations,,.

“ Cette conduite juste, sage & suivie par la plupart des autres états commerçans de l'Europe, engagea la cour de Londres à se permettre les plaintes & les représentations les plus amères : elle s'étoit persuadée sans doute, qu'il lui suffiroit d'employer le langage de son ambition & de sa hauteur, pour obtenir de la France des preuves d'une déférence sans bornes. Mais aux propos & aux démarches les moins mesurés, le Roi n'opposa constamment que le calme de la justice & de la raison : S. M. fit connoître sans détour au Roi d'Angleterre, qu'elle n'étoit ni ne prétendoit être le juge de sa querelle avec ses anciennes colonies, & que ce n'étoit point à elle à la venger ; que par conséquent rien ne lui imposoit l'obligation de traiter les Américains comme des rebelles, de leur fermer les ports de son royaume, & encore moins d'interdire à ses sujets

tout commerce & toute espece de liaison avec eux. Cependant le Roi voulut bien mettre les entraves qui pouvoient dépendre de l'exportation des armes & des munitions de guerre, & il donna même l'assurance la plus positive, que non-seulement il ne protégeroit point ce commerce, mais aussi qu'il laisseroit à l'Angleterre une entière liberté de réprimer, selon les règles prescrites par les traités & selon les loix & usages de la Mer, tous ceux de ses sujets qui seroient trouvés en contravention à ses défenses. Le Roi alla plus loin encore : il se fit un devoir scrupuleux d'exécuter les stipulations du traité de commerce signé à Utrecht, quoique l'Angleterre eût refusé, dans le tems, de le ratifier dans toutes ses parties, & que la cour de Londres y contrevint journellement; S. M. défendit en conséquence aux corsaires américains d'armer dans ses ports, d'y vendre leurs prises, & d'y séjourner au-delà du tems porté par le traité qui vient d'être cité; elle défendit même à ses sujets de faire l'achat de ces prises, & les menaça de confiscation dans le cas où ils transgresseroient ses ordres; ce qui a eu son effet. Mais tous ces actes d'une complaisance aussi marquée, tant de fidélité à remplir un traité que l'on auroit été autorisé à regarder comme non-existant, étoient bien loin de satisfaire la cour de Londres; elle prétendoit rendre le Roi responsable de toutes les transgressions, tandis que le Roi d'Angleterre ne pouvoit pas lui même, malgré un acte formel du parlement, empêcher ses propres négocians de fournir des marchandises & même des munitions de guerre aux colonies,,

“ Il est aisé de comprendre combien le refus de se prêter aux prétentions arbitraires de l'Angleterre, dut blesser l'amour-propre de cette Puissance, & réveiller son ancienne animosité contre la France; elle s'irrita d'autant plus qu'elle commençoit à éprouver des revers en Amérique; que tout lui pronostiquoit la séparation irrévocable de ses anciens colons & les pertes qui devoient en être la suite inévitable, & qu'elle voyoit la France profiter d'une partie d'un commerce

merce qu'elle avoit repoussé d'une main indifférente, & s'occuper des moyens de faire respecter son pavillon „

“ Ce sont toutes ces causes réunies qui augmentent le désespoir de la cour de Londres, & qui la porteront à couvrir les mers d'armateurs munis de lettres de marque d'une teneur vraiment offensive; à violer sans ménagemens la foi des traités; à troubler, sous les prétextes les plus frivoles & les plus absurdes, le commerce & la navigation des sujets du Roi; à s'arroger un empire tyrannique en pleine mer; à prescrire des loix arbitraires, inconnues & inadmissibles; à insulter, en plus d'une occasion, le pavillon de S. M; enfin à violer son territoire, tant en Europe qu'en Amérique, de la manière la plus caractérisée & la plus insultante „

“ Si le Roi eût moins respecté les droits de l'humanité, s'il eût été moins avare du sang de ses sujets, enfin, si au lieu de suivre l'impulsion de son propre caractère, il n'eût pris conseil que de sa dignité blessée, il n'auroit point hésité un instant à user de représailles, & à repousser l'insulte par la force de ses armes „

“ Mais Sa Majesté fit taire son juste ressentiment; elle voulut combler la mesure des bons procédés, parce qu'elle avoit encore assez d'opinion de ses ennemis pour se flatter qu'à force de modération & de représentations amicales, elle réussiroit enfin à les ramener dans la voie de la conciliation que leur propre intérêt leur conseilloit „

“ C'est par une suite de ces considérations, que le Roi déféra à la cour de Londres tous ses griefs. Sa Maj. les fit accompagner des représentations les plus sérieuses, parce qu'elle ne vouloit point laisser le Roi d'Angleterre dans l'incertitude sur la disposition ferme où elle étoit de maintenir sa dignité, de protéger les droits & les intérêts de ses sujets, & de faire respecter son pavillon „

“ Mais la cour de Londres affecta de garder un silence offensant sur la plupart des offices de l'ambassadeur du Roi, & lorsqu'elle se détermina à répondre, il ne lui en coûta rien de nier

les faits les mieux prouvés, d'avancer des principes contraires au droit des gens, aux traités & aux loix de la mer, & d'encourager des jugemens & des confiscations de l'injustice la plus révoltante en excluant jusqu'aux moyens d'appel „

“ Tandis que la cour de Londres mettoit à une si forte épreuve la modération & la longanimité du Roi, elle faisoit dans ses ports des préparatifs & des armemens qui ne pouvoient avoir l'Amérique pour objet ; leur but étoit par conséquent trop déterminé pour que le Roi pût s'y méprendre, & dès-lors il devint d'un devoir rigoureux pour Sa Maj. de faire des dispositions capables de prévenir les mauvais desseins de son ennemi, & des déprédations & des insultes pareilles à celles de 1755 „

“ Dans cet état des choses, le Roi, qui, malgré des intérêts pressans, s'étoit refusé jusques-là aux ouvertures des Etats-unis de l'Amérique-septentrionale, sentit qu'il n'y avoit plus un moment à perdre pour former des liaisons avec eux. Leur indépendance étoit prononcée & établie par le fait ; l'Angleterre l'avoit, en quelque sorte, reconnue elle-même, en laissant subsister des actes qui tiennent à la souveraineté „

“ Si l'intention du Roi eût été de tromper l'Angleterre & de l'induire à faire de fausses démarches en la laissant dans l'erreur, il auroit enseveli dans l'ombre du secret ses engagements avec ses nouveaux alliés ; mais les principes de justice qui ont dirigé Sa Majesté, & le désir sincère de conserver la paix, la décidèrent à tenir une conduite plus franche & plus noble : Sa Majesté crut se devoir à elle-même d'éclairer le Roi d'Angleterre, en lui notifiant ses liaisons avec les Etats-unis „

“ Rien ne pouvoit être plus simple & moins offensif que la déclaration que l'ambassadeur de S. M. remit au ministère britannique. Mais le conseil de St. James n'en jugea pas de même, & le Roi d'Angleterre, après avoir rompu la paix en rappelant son ambassadeur, dénonça à son parlement la démarche de S. M, comme un acte d'hostilité,

lité, comme une agression formelle & préméditée. Cependant ce feroit s'abuser de croire que c'est la reconnoissance que le Roi a faite de l'indépendance des treize Etats-unis de l'Amérique-septentrionale qui a irrité le Roi d'Angleterre ; ce Prince n'ignore pas sans doute tous les exemples de ce genre que fournissent les annales britanniques & même son propre regne. Son ressentiment a eu un tout autre principe. Le traité de la France prevenoit & rendoit inutile le plan formé à Londres d'une coalition momentanée & précaire avec l'Amérique, & il faisoit échouer les projets secrets qui avoient conduit Sa Maj. Britannique à une pareille démarche : la véritable cause de l'animosité que le Roi d'Angleterre a manifestée & qu'il a communiquée à son parlement, n'est autre que de n'avoir pu rallier à sa couronne les Américains pour les armer contre la France „

“ Une conduite si extraordinaire indiquoit évidemment au Roi à quoi il devoit s'attendre de la part de la cour de Londres ; & s'il avoit pu lui rester le moindre doute à cet égard, S. M. en eût bientôt trouvé l'éclaircissement dans les préparatifs immenses qui redoublèrent avec la plus étonnante précipitation dans tous les ports d'Angleterre „

“ Des démonstrations aussi manifestement dirigées contre la France durent faire la loi à Sa Majesté ; elle se mit en état de repousser la force par la force. C'est dans cette vue qu'elle presfa les armenens dans ses ports, & qu'elle envoya en Amérique une escadre sous le commandement du comte d'Estaing „

“ Il est notoire que les forces de la France furent les premières en état d'agir ; il étoit au pouvoir du Roi de porter à l'Angleterre les coups les plus imprévus & les plus sensibles ; on avouera même que S. M. s'en occupoit, & que ses projets alloient éclater, lorsqu'une parole de paix l'arrêta. Le Roi Catholique lui fit part du désir que la cour de Londres faisoit entrevoir pour une conciliation par la médiation de l'Espagne.

pagne. Ce Monarque ne voulut pas paroître comme médiateur sans être assuré préalablement d'une acceptation claire & positive, dans le cas où il offriroit son entremise, & sans connoître les objets principaux qui pourroient servir de base à la négociation, „

“ Le Roi reçut cette ouverture avec une satisfaction proportionnée au vœu qu'il a toujours fait pour le maintien de la paix. Quoique le Roi d'Espagne eût déclaré d'abord qu'il lui étoit indifférent qu'on acceptât ou qu'on refusât sa médiation, & que nonobstant les ouvertures qu'il faisoit, il laisât le Roi son neveu dans une entière liberté d'agir selon ses vûes, non-seulement S. M. accepta la médiation, mais elle suspendit, sur le champ, la sortie de sa flotte de Brest, & consentit à communiquer ses conditions de paix aussi-tôt que l'Angleterre auroit articulé d'une manière positive son désir pour une réconciliation dans laquelle seroient compris les Etats-unis de l'Amérique, la France ne devant & ne voulant les abandonner, „

“ Rien assurément ne pouvoit être plus conforme aux intentions apparentes de la cour de Londres que cette détermination. Le Roi Catholique ne perdit sans doute pas un moment pour agir en conséquence auprès du Roi d'Angleterre & de son ministère; mais celui-ci ne tarda pas à convaincre la cour de Madrid, que ses ouvertures de paix n'avoient point été sinceres. Le ministère britannique répondit sans détour, qu'il ne pouvoit être question de réconciliation & de paix, qu'après que la France auroit retiré sa déclaration du 13 Mars de l'année dernière. Cette réponse étoit injurieuse pour l'Espagne comme pour la France, & elle déceloit, de la manière la plus évidente, les vûes hostiles de l'Angleterre. Les deux Monarques l'envifagerent sous ce point de vûe; & quoique le Roi, toujours animé par son amour pour la paix, laisât encore S. M. Catholique le maître de donner, s'il le jugeoit à propos, suite à la médiation, ce Prince ordonna à son chargé d'affaires à Londres de garder désormais le silence sur cet objet, „

„ Cependant l'efpoir d'une conciliation flattoit encore le cœur du Roi , lorsque les efcadres commandées par les amiraux Keppel & Byron fortirent des ports d'Angleterre : cette démonstration acheva de déchirer le voile léger sous lequel la cour de Londres cherchoit à cacher ses véritables intentions. Il n'étoit plus permis d'ajouter foi à ses insinuations infidieuses, ni de douter de ses projets d'agression ; & dans cet état des choses , Sa Majesté se trouva forcée de changer la direction des mesures qu'elle avoit prises précédemment pour la sûreté de ses possessions & du commerce de ses sujets. L'événement démontra bientôt combien la prévoyance du Roi étoit juste. Tout le monde sçait de quelle manière la frégate de Sa Majesté, la Belle-Poule fut attaquée par une frégate angloise, à la vue même des côtes de France ; il n'est pas moins notoire que deux autres frégates & un moindre bâtiment furent interceptés par surprise & conduits dans les ports d'Angleterre „

“ La sortie de l'armée navale que le Roi avoit mise sous les ordres du comte d'Orvilliers , devint nécessaire pour rompre les desseins des ennemis de sa couronne, & pour venger les insultes qu'ils venoient de faire à son pavillon. La Providence fit triompher les armes de Sa Majesté : le comte d'Orvilliers attaqué par la flotte angloise , la combattit , & la força à la retraite après lui avoir causé un dommage considérable „

“ Depuis cette époque les hostilités ont continué entre les deux couronnes , sans déclaration de guerre. La cour de Londres n'en a point fait , parce qu'elle manquoit de moyens pour la justifier ; d'ailleurs elle n'a osé accuser publiquement la France d'être l'agresseur , après l'enlèvement que les efcadres angloises avoient fait de trois bâtimens de Sa Maj , & elle sentoit qu'elle auroit eu trop à rougir lorsque l'exécution des ordres qu'elle avoit fait passer clandestinement aux Indes , auroit éclairé l'Europe sur la confiance qu'on devoit à ses dispositions pacifiques „ & auroit mis toutes les Puissances en état de juger à laquelle des deux , de la France ou de

l'Angleterre, devoit être décernée la qualification de perfidie que le ministère anglois ne perd aucune occasion de donner à la France. Quant au Roi, s'il a différé de porter à la connoissance de toutes les nations la multiplicité des griefs qu'il avoit contre la cour de Londres, & de démontrer la nécessité absolue où elle l'a mis de prendre les armes, c'est qu'il ne cessoit de se flatter que le ministère britannique rentreroit enfin en lui-même, & que la justice, & plus encore la position critique dans laquelle il avoit mis sa patrie, l'engageroit à changer de conduite „

“ Cette espérance paroissoit d'autant mieux fondée, que les ministres anglois ne cessioient de détacher des émissaires pour sonder les dispositions du Roi, tandis que le Roi d'Espagne continuoit de lui parler de paix. Sa Majesté loin de démentir les sentimens qu'elle avoit toujours manifestés, se prêta au contraire avec empressement aux nouvelles exhortations du Roi son oncle, & pour convaincre ce Prince de sa sincérité & de sa persévérance, elle lui confia sans réserve les conditions modérées auxquelles elle étoit prête de poser les armes „

“ Le Roi Catholique communiqua à la cour de Londres les assurances qu'il venoit de recevoir de Sa Majesté, & il pressa cette cour d'effectuer enfin un rapprochement pour lequel elle avoit de son côté témoigné le plus grand désir; mais le ministère britannique, en feignant toujours de souhaiter la paix, ne répondit aux démarches officieuses du Roi d'Espagne qu'en lui faisant des propositions déclinatoires & inadmissibles „

“ Il étoit donc de la dernière évidence que l'Angleterre ne vouloit point la paix, & qu'elle n'avoit d'autre but que de gagner le tems qu'exigeoient ses préparatifs de guerre. Le Roi d'Espagne sentoît parfaitement cette vérité; il ne sentoît pas moins combien sa dignité se trouvoit compromise. Cependant ce Prince étoit tellement touché des calamités inséparables de la guerre, il étoit tellement préoccupé de l'espoir d'en arrêter encore le cours, qu'il oublia tout ce que

la conduite de la cour de Londres avoit d'offensant pour lui, pour ne s'occuper que des moyens de remplir ses vûes pacifiques. C'est dans cette intention que Sa Majesté Catholique proposa au Roi un nouveau plan selon lequel les Puissances belligérentes seroient une trêve à longues années. Ce plan fut agréé par Sa Majesté, à condition que les Etats-unis y seroient compris, & qu'ils seroient traités durant la trêve comme indépendans de fait; & pour donner d'autant plus de facilité au Roi d'Angleterre de souscrire à cette condition essentielle, Sa Majesté consentoit que ce Prince traitât avec le congrès, soit directement, soit par l'entremise du Roi d'Espagne, „

“ En conséquence de ces ouvertures, Sa Majesté Catholique rédigea la proposition qu'il s'agissoit de faire à la cour de Londres : indépendamment d'une trêve illimitée, durant laquelle les Etats-unis seroient regardés comme indépendans de fait, ce Prince voulant épuiser tous les moyens qui pourroient arrêter l'effusion du sang humain, prit même sur lui de proposer relativement à l'Amérique, que chacun resteroit en possession de ce qu'il occuperoit au moment de la signature de la trêve, „

“ Il n'est sans doute personne qui n'eût jugé que ces conditions seroient acceptées; cependant elles ont été refusées. La cour de Londres les a rejetées de la manière la plus formelle, & n'a montré de disposition à la paix, qu'autant que le Roi abandonneroit les Américains à eux-mêmes, „

“ Après une déclaration aussi tranchante, la continuation de la guerre est devenue inévitable; & dès-lors Sa Majesté a dû inviter le Roi Catholique à se joindre à elle en vertu de leurs engagements, pour venger leurs griefs respectifs, & pour mettre un terme à l'empire tyrannique que l'Angleterre a usurpé, & prétend conserver sur toutes les mers, „

“ L'exposé succinct qui vient d'être fait des vûes politiques, des procédés & des événemens successifs qui ont occasionné la rupture entre les cours de Versailles & de Londres, mettra l'Eu-

rope en état de faire le parallèle entre la conduite du Roi & celle du Roi d'Angleterre, de rendre justice à la pureté & à la droiture des intentions qui ont dirigé celle de Sa Majesté, & de juger lequel des deux Souverains est le véritable auteur de la guerre qui afflige leurs états, & lequel des deux fera responsable des malheurs qu'elle entraînera après elle ,,,

BREST (*le 20 Juillet.*) Le 13 à 1 heure après-midi le feu prit dans le bassin de recouvrance : les ouvriers prenant leur repas, il n'en restoit que quelques-uns, occupés à entretenir le feu sous les chaudières remplies du goudron, qui sert à caréner les vaisseaux : il se communiqua d'abord à une espèce de hangard où travaillent les cloutiers du port ; & il gagna successivement trois magasins d'ustenciles, d'outils & de matières propres à caréner. Six mille quintaux de bled, qui étoient dans le haut de ces magasins, & qui appartenoient au munitionnaire-général des vivres de la marine, ont été brûlés : sans la promptitude des secours, un autre magasin plus considérable de bled & de farine, séparé de ceux-là seulement par un mur de refend, l'auroit été également, ainsi que le pavillon, où sont le Royal-Louis de 110 & la frégate l'Andromaque de 40 canons. Ces deux vaisseaux ont été préservés en couvrant de peaux mouillées le mât de beaupré & le tillac. Il n'y a pas à douter de tous les désastres, qu'auroit pu causer l'incendie, si ses progrès n'avoient été heureusement arrêtés par la sagesse des ordres supérieurs, singulièrement du marquis d'Aubeterre,

d'Aubeterre, commandant de la province, qui se trouve en ce port. Ce seigneur, accoutumé de servir l'état dans les premières places du militaire & des négociations, quitta un grand dîner qu'il donnoit, pour accourir avec ses convives au danger où étoit le port : le feu a duré 3 heures ; & l'on estime la perte à 3 ou 4 cents mille livres.

Le 2 à 3 heures après-midi, les signaux de Cornouailles & de la pointe de Portric nous annoncerent une flotte. C'étoit une seconde flotte marchande, composée de 21 bâtimens, venant de St. Domingue sous l'escorte de la frégate du Roi, la Charmante, de 32 canons, commandée par Mr. de Macnemara, lieutenant de vaisseau. En sortant du Port-au-Prince le 21 Mai, elle consistoit en 23 voiles : mais le St. Jacques de Nantes & la Thétis de Bordeaux, ne pouvant suivre le convoi, l'ont quitté au débouquement. La cargaison de ces 21 navires, chargés, comme la flotte précédente, de sucre, indigo, coton, &c, est aussi évaluée à près de quinze millions. La Charmante, qui les a convoiés, a été, avant son départ de St. Domingue, aux prises avec la Prudente, frégate françoise de même force, commandée par le vicomte d'Escars. Celle-ci, chassée toute la journée par un vaisseau ennemi de 50 canons, étoit venue dans des parages, où la Charmante ne pouvoit soupçonner qu'elle fût. Trompé encore par le récit du capitaine d'un brigantin françois, & n'ayant pas les mêmes signaux, Mr. de Macnemara la prit

pour une frégate ennemie : la nuit favorisa cette méprise ; & on avoit envoieé quelques bordées des deux côtés, lorsqu'aux cris répétés de *Vive le-Roi* les deux frégates se reconnurent. La Prudente avoit été plus maltraitée que la Charmante, & avoit perdu 4 hommes. — Une flotte de 115 bâtimens, attendue de Bordeaux & de Rochefort avec des approvisionnemens pour ce port & l'Orient, sous l'escorte de la frégate du Roi, la Médée, commandée par le marquis de Kergariou, & de deux chaloupes bombardières, est entrée le 14 en rade. Le même jour à 11 heures du soir le prince de Montbarrey, ministre de la guerre, est arrivé ici.

M O R T S.

Hugues, marquis de Mously, gouverneur de Poitiers, ancien capitaine de Gendarmerie, est décédé le 10 Juin, dans son château de Grange en Touraine, dans la 86e. année de son âge.

Jean-Michel, marquis de Renty, gouverneur d'Auxerre, chevalier de l'Ordre de St. Louis, est mort à Paris le 29 Juin.

Renée-Pauline-Pelagie Saget de la Jonchere, épouse du comte de Goyon-Vaudurand, maréchal des camps & armées du Roi, commandant pour S. M. dans la province de Bretagne, est morte le 23 Juin.

François-Antoine-Pacifique baron de Zuckmantel, seigneur d'Osdorfen & autres lieux, maréchal des camps & armées du Roi, commandeur de l'Ordre-royal & militaire de St. Louis, envoyé successivement aux cours électoraux de Manheim & de Dresde, puis ambassadeur près la république de Venise, & en dernier lieu, nommé à l'ambassade extraordinaire de Portugal, est décédé à Paris le 19 Juillet dans la 62 année de

son âge des suites d'une chute. Ce Seigneur, qui à juste titre emporte les regrets de la cour & de la capitale, ne laissa pour héritier de son nom & de ses biens, qu'un fils unique de son mariage avec la comtesse d'Hauflonville, ci-devant chanoinesse de Remiremont.

Le nommé Jean Aragus, natif du village de Lastua en Turquie, situé sur une colline agréable & fertile, de la dépendance de Trebigna, dans le voisinage de Raguse, mourut le 6 Mars dernier, dans la 123 année de son âge, laissant 6 fils & 3 filles, qui ont porté la descendance de ce vieillard jusqu'à la cinquième génération, composée de 160 personnes, toutes demeurantes dans le même village. Il a conservé jusqu'à la fin de ses jours la santé la plus parfaite, une excellente mémoire & le jugement sain : sa maladie n'a duré qu'environ 7 heures, & il n'a pas paru se plaindre beaucoup dans ces derniers momens, qu'il a employés à donner sa bénédiction à ceux de sa famille qui se sont trouvés le plus à sa portée. Il avoit toujours mené une vie laborieuse ; & il faisoit presque chaque jour de fête, & même encore peu de tems avant sa mort, 10 à 15 milles à pied pour aller entendre la Messe. Son occupation vers sa fin se bornoit au soin des abeilles : sa première profession avoit été de conduire des caravanes ; mais il s'adonna depuis à l'agriculture, qu'il exerça avec autant d'intelligence que de succès. Sa probité franche & reconnue le fait regretter des Turcs même, qui n'accordent guère leur estime qu'à ceux qui professent la religion de Mahomet. Il étoit sobre & modéré, gai, d'un caractère doux & tranquille, d'une taille & d'une figure avantageuses : son père, nommé Pierre Aragus, avoit aussi vécu 120 ans.



TABLE

Alphabétique des matieres de Littérature
depuis Mai 1779.

Apologie de l'état religieux, dans laquelle on prouve que les Ordres & les Congrégations régulières sont très-utiles à la société & à l'état.
1. Août. Page 471

Bibliothèques françoises, de la Croix du Maine & de Duverdier. Nov. édit. 15. Mai. 99

Cours de rhétorique, ou introduction à l'éloquence de la chaire & du barreau. A l'usage des collèges. Par le F. P. L. Aug. prés. du coll. de Huy.
1. Août. 491

Diétionnaire universel de commerce. 10 volumes in-4°. Proposé par souscription. 1. Août. 493
Discours de Mr. l'abbé Radonvilliers, sur le caractère distinctif du génie de Mr. de Voltaire. 1. Juin. 186

Education (de l') physique & morale des femmes; avec une notice alphabétique de celles qui se sont distinguées dans les différentes carrieres des sciences, des beaux arts, ou par des talens & des actions mémorables. 15. Mai. 95

Eloge de Mr. Haller, lu dans une assemblée publique de la société économique de Berne, le 25 Mars 1778, par Mr. V. B. Tscharner. 1. Mai. 10.

Eloge de Mr. le maréchal du Muy, qui a remporté le prix, au jugement de l'académie de Marseille, le 25 Août 1778, par Mr. le Tourneur. 15. Juin. 250.

Embryologia (sacra) sive de officio sacerdotum, medicorum & aliorum circa aeternam parvulorum in utero existentium salutem, libri quatuor,

tuor, auctore ac interprete Franc. Emmanuële Cangiamila. 1. Mai.	Page 17
Encyclopédie de Jurisprudence, ou Dictionnaire complet, universel, raisonné, historique & politique de Jurisprudence, &c. 1. Juin.	185
Engrais avantageux pour la vigne. 15. Août.	577
Examen de l'évidence intrinsèque du christianisme. Par Mr. Soame Fenyns &c. Nouv. édition, considérablement augmentée par les observations de Mr. Flexier de Reval. 15. Juin.	237
— — — Idem, Second Extrait. 15. Juillet	399
Examen impartial de plusieurs Observations sur la Littérature. 15. Juillet.	393
Expérience faite au village de Bois-le-Roi, près d'Anet, par Mr. Galleron, médecin à Ivry, pour sauver des lieux infectés de maladies épidémiques. 1. Mai.	31
Extrait des Annales politiques, contenant quelques anecdotes sur le fameux Traité des délits & des peines. 15. Août.	571
Histoire des fêtes de l'Eglise, & l'esprit dans lequel elles ont été établies. Ouvrage qui peut être utile à tous les curés & vicaires, lorsqu'ils annoncent les fêtes aux prônes; à tous les catéchistes; & instructif & curieux pour tous les fidèles en général. 1. Mai.	21
Histoire de l'Eglise & des évêques-princes de Strasbourg, depuis la fondation de l'évêché jusqu'à nos jours. Par Mr. l'abbé Grandidier, &c. Tome II. 1. Juillet.	315
Histoire de l'Eglise, dédiée au Roi par Mr. l'abbé de Berault-Bercastell, chanoine de l'Eglise de Noyon. 15. Août.	549
Lettre à l'Auteur de ce Journal, sur les taches du soleil, &c. 1. Mai.	23
Lettres hollandoises, ou correspondance politique, sur l'état présent de l'Europe, notamment de la république des sept Provinces-unies. Tome 1. 15. Mai.	93
Lettre de Mr. Thevenay, propriétaire des fontaines minérales de Busang, à l'Auteur de ce Journal. 15. Mai.	106
Lettre de Mr. l'abbé Roy à l'Auteur des Affiches	

- & Annonces, sur l'éroulement subit de quel-
ques maisons.** 15. Mai. Page 107
- Lettre d'un provincial à un de ses amis sur le cé-
libat ecclésiastique.** 1. Juin. 166
- Lettre de Mr. de Voltaire à une Demoiselle, sur la
maniere d'écrire.** 15. Juin. 263
- Lettre à Mr. le chevalier de Born sur la Tourma-
line du Tirol, par Mr. Muller &c.** 1. Juillet. 335
- Lettre à l'Auteur de ce Journal sur la prescription
des causes criminelles, en France.** 15. Juill. 418
- Lettre de Mr. l'abbé Ghesquiere, à l'Auteur de ce
Journal, sur l'origine de l'Imprimerie.** 1. Août. 495
- Ludus emblematicus in scutum gentilitium Emin.
Dni. Comitum a Franckenberg, cardinalis &c.
Aut. J. N. de Klugmann.** 15. Août. 565
- Maximes (les) de l'honnête homme, ou de la sa-
gesse, avec des réflexions morales & historiques,
utiles aux jeunes gens & aux autres personnes,
pour se conduire sagement & avec honneur dans
le monde.** Nov. édit. par Mr. l'abbé Blanchard.
1. Mai. 3
- Moyen de préserver les jardins du ravage qu'y font
les chenilles.** 15. Juin. 266
- Observations de l'Auteur du Journal sur les sque-
lettes de différens animaux que l'on découvre
dans des carrieres de sable aux environs de Ma-
strecht.** 1. Juillet. 342
- Observateur (l') françois à Amsterdam.** Par l'Au-
teur des Lettres hollandoises. 1. Août. 498
- Ode à Son Eminence Mgr. le cardinal de Franc-
kenberg, archevêque de Malines, Primat des
Pays-Bas, &c.** 15. Août. 566
- Ouvres de Messire Jacques-Benigne Bossuet, évê-
que de Meaux, nouv. édit. in-8°. d'après celle
in-4°, publiée par des religieux de la Congrégation de St. Maur, sur les manuscrits originaux
&c; proposées par souscription.** 1. Juin. 180
- Ouvres de Pascal.** Nouvelle édition. 15. Juillet. 419
- Philémon, ou entretiens sur divers sujets intéréf-
sans de morale, ou l'anti-Bélisaire.** Par Mr. de
S. H***. 1. Juillet 341

- Prospectus brevior operis, quod *Acta Sanctorum* inscribitur; quodque annis aliquot interrup-
tū, Augustissimæ Mariæ-Theresiæ, Impera-
tricis Reginæ Apostolicæ auspiciis continuabi-
tur Bruxellis, typis Cætareo-Regiis. 15 Jul-
let. Page 41.
Prospectus operis, quod inscribetur *Analecæ bel-
gica, ad XVII provinciarum Belgii ac ditto-
num interjacentium historiam dilucidandam perti-
nentia*. 15. Juillet. 412

Quadratura (vera) circuli decies demonstrata,
& jam quasi a septem academiis approbata;
*c'est à-dire, la vraie Quadrature du cercle, dix
fois démontrée, & déjà quasi approuvée par sept
académies*. 15. Mai. 97

*Recherches historiques sur l'état de la religion chré-
tienne au Japon, relativement à la nation hol-
landoise*. Par Mr. le baron de Haren. 1. Juin.
159

*Réflexions sur les progrès du paganisme parmi les
Chrétiens modernes*. 1. Août. 487

*Règles de proportion pour déterminer la hauteur
d'une tour par le moyen de son ombre*. 1. Août.
498

*Relation ou notice des derniers jours de Jean-Jac-
ques Rousseau; circonstances de sa mort &c.*
15. Mai. 81

*Remarques de Mr. Wäles sur la relation que Mr.
Forster a donnée de son voyage autour du monde.*
15. Août. 561

*Révocation d'une erreur touchant la prescription
dans les affaires criminelles*. 1. Mai. 31

*Spécifique infaillible pour la guérison radicale des
rhumatismes & gouttes-sciatiques, possédé par le
Sr. de Neufbourg, résidant à Gand*. 15. Mai. 109
*Suite de l'histoire fabuleuse du cheval de Lunévil-
le, & réponse de l'Auteur de ce Journal à celui
des Affiches de Metz*. 15. Juin. 255

Idem, 15. Août. 562

Verzeichniß (raisonné) aller Kupfer- und Eisen-
 stiche, so durch die geschickte Hand Albrecht Dürers
 selbst gefertigt worden. Aus Licht gestellt von
 H. S. Hüsgen. C'est-à-dire, Catalogue raisonné
 de toutes les estampes gravées sur le cuivre &
 sur le fer de la main propre d'Albert Durer, mis
 au jour par H. S. Hüsgen. 15. Juillet. Page 404

T A B L E.

TURQUIE.	(Constantinople.	579	
RUSSIE.	(Pétersbourg.	581	
POLOGNE.	(Varsovie.	582	
ESPAGNE.	(Madrid.	583	
PORTUGAL.	(Lisbonne.	589	
SUEDE.	(Stockholm.	591	
DANNEMAR	(Coppenhague.	593	
ALLEMAGNE.	{	Vienne.	593
		Munich.	595
		Berlin.	598
		Nuremberg.	598
		Hambourg.	599
PAYS-BAS.	(La Haye.	600	
ITALIE.	{	Rome.	603
		Bologne.	603
ANGLETERRE.	(Londres.	603	
FRANCE.	{	Paris.	612
		Brest.	626
		Morts.	618